

Rapport d'activité 2022

ASLD

Association d'Accueil,
de Soutien et de Lutte
contre les Détresses



Accueillir - Abriter - Accompagner

SOMMAIRE

Rapport Moral	3
1. L'ASLD : projet associatif, gouvernance et organisation	4
2. Les faits marquants de 2022	10
3. Le Pôle Activité Économique et Technique	14
4. Le Pôle Logement accompagné	22
5. Le Pôle Hébergement d'insertion	30
6. Le Pôle Veille et Urgence Sociale	38
Glossaire	46

Rapport Moral

Un nombre de places d'hébergement insuffisant laisse encore trop de personnes sans solution, à la rue ou hébergées dans des structures qui ne sont pas adaptées, comme les hôtels. Conséquence : Il est nécessaire de mettre définitivement fin à la gestion dans l'urgence et de construire une politique structurelle, avec une visibilité sur le long terme.

Pour permettre à chacun, quelles que soient ses difficultés, d'habiter un lieu conforme à ses besoins, les politiques d'hébergement et du logement doivent être totalement repensées.

En premier lieu, il s'agit de clarifier les compétences entre l'Etat, les collectivités territoriales et les acteurs associatifs, et rendre effectif le droit à la domiciliation, porte d'accès à tous les autres droits. En second lieu, un accompagnement global et individualisé qui coordonne l'ensemble des intervenants apparaît indispensable.

La politique d'hébergement doit poursuivre l'humanisation des centres, développer les places en diffus qui facilitent l'intégration dans la ville, les petites structures modulables dans le bâti, adapter la durée du séjour et l'accompagnement, afin que les centres s'adaptent aux personnes et non l'inverse.

Comment définir la précarité ? Cet état d'instabilité sociale est caractérisé par l'absence d'une ou de plusieurs sécurités, notamment celle de l'emploi, permettant aux personnes et aux familles d'assumer leurs obligations professionnelles, familiales et sociales, et de jouir de leurs droits fondamentaux.

La précarité est-elle un risque social émergent ?

Oui, car elle conduit le plus souvent à la grande pauvreté quand elle affecte plusieurs domaines de l'existence, qu'elle tend à se prolonger dans le temps et devient persistante, qu'elle compromet gravement les chances de reconquérir ses droits et de réassumer ses responsabilités par soi-même dans un avenir prévisible.

Comprendre la précarité ?

La question reste posée lorsqu'il s'agit d'un hébergement d'urgence. Quelle appropriation de ce lieu par le résident ? Se sentir chez soi, être chez soi, avoir un coin à soi malgré les contraintes d'un habitat précaire ? Contrainte d'un modèle cadrant ou liberté d'agir et de disposer de son environnement ?

L'hébergement a évolué, le collectif est moins pesant, une attention est portée à l'individu. Il reste encore du chemin pour entendre ce qu'est « vivre une situation précaire ».

Le partenariat ASLD et Oppelia VRS, structure médico-sociale pour les personnes dépendantes a permis d'ouvrir en 2022 une structure dédiée aux grands précaires dont les problématiques liées à la vie dans la rue ont aggravé leur état de santé et rendu invisible une population pourtant en danger.

C'est grâce à ce travail quotidien des équipes de l'ASLD que notre association avance dans ses projets prenant en considération les personnes en difficulté dans leur singularité.

Merci aux membres du conseil d'administration toujours attentifs au respect de l'objet associatif de l'ASLD. Toute ma gratitude à Mme Fontaine notre Directrice Générale.

Les combats pour la solidarité supposent de donner du pouvoir d'agir aux personnes en précarité, aux travailleurs sociaux, et aux associations.

Christiane Pernin
Présidente

L'ASLD

projet associatif, gouvernance et organisation

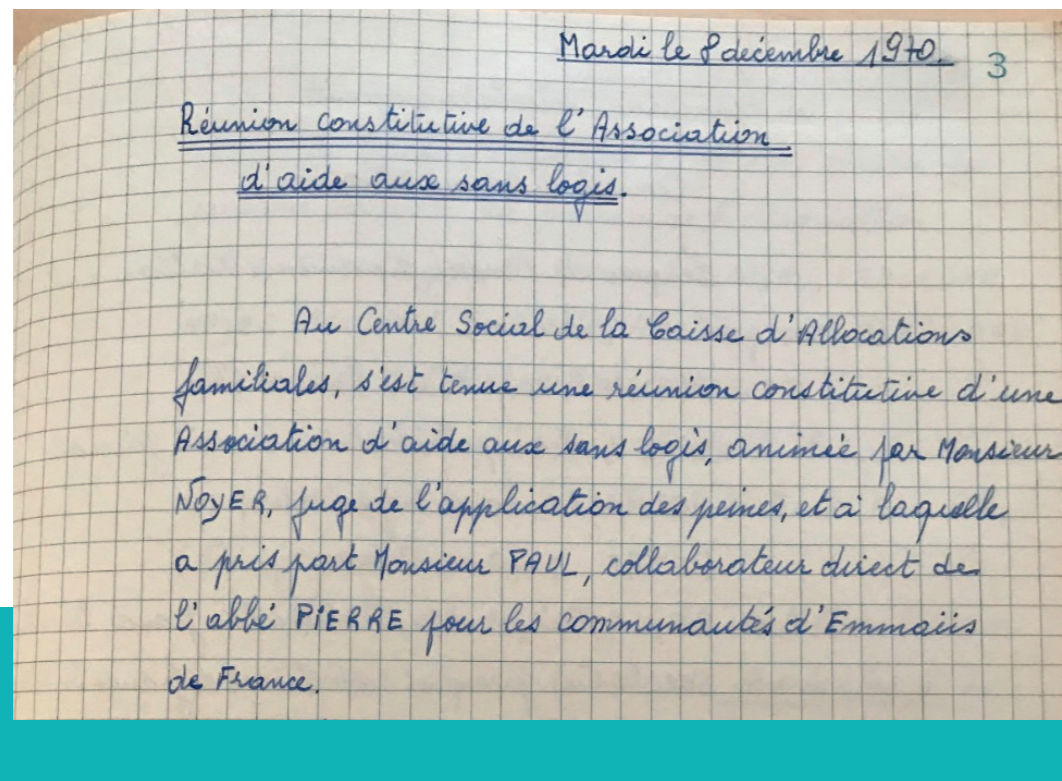
Histoire de l'Association

L'Association d'Accueil de Soutien et de Lutte contre les Détresses (ASLD) a été créée en 2007. Elle est le fruit de la fusion de 2 associations historiques de Blois :

L'Association d'Aide aux Sans Logis (ASL)

Fondée en 1970, l'ASL, avait pour objet de répondre aux besoins de première nécessité des hommes seuls. L'agrément CHRS de 1975 précisait la typologie du public devant être accueilli : « personnes libérées de prison, sortant de cure, vagabonds aptes à un reclassement, personnes contrôlées judiciairement, probationnaires ».

L'ASL, avant la fusion en 2007, avait développé, en plus du CHRS, d'autres activités et notamment l'Abri de nuit pour hommes seuls, le SAUO, la pension de famille de Montigny et un Service d'Accueil pour Demandeurs d'asile et réfugiés.

L'Association pour l'Accueil des Femmes en Difficulté (AFD)

L'Association pour l'Accueil des Femmes en Difficulté (AFD) a été fondée en 1984. Son objet était de mettre en œuvre un dispositif d'hébergement CHRS novateur pour l'époque car non basé sur « l'internat classique » et destiné exclusivement aux femmes en détresse et principalement victimes de violences. La finalité de l'accompagnement, basé sur la relation d'aide, était de conduire la femme à une véritable autonomie. En 1999, l'AFD a créé le chantier d'insertion les Jardins de Cocagne et a transféré l'activité à l'association Bio solidaire en 2004.

Notre projet associatif vise la promotion et l'autonomie des personnes, considérant que les difficultés rencontrées par la personne accueillie peuvent être surmontées grâce à un accompagnement adapté et basé sur les ressources de la personne.



Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1er. - L'Association pour l'accueil des femmes en difficultés, gestionnaire du Centre d'Accueil et de Réadaptation Sociale pour femmes en difficultés à BLOIS, s'engage à recevoir dans cet établissement, dans la limite des places disponibles, des femmes isolées, accompagnées, le cas échéant, de leurs enfants, se trouvant dans les situations de difficultés décrites à l'article 46 du décret du 2 septembre 1954 modifié.

L'activité de l'établissement qui vise à la réinsertion sociale et professionnelle des personnes hébergées s'exerce dans le respect de la réglementation susvisée.

La gouvernance de l'association

Au 01/06/2023, le Conseil d'Administration est composé des membres suivants :

// Personnes physiques



// Personnes morales

ARAPEJ 41

représentée par Anne DUCOURTIOUX

Emmaüs Blois

représentée par Michel BRETON

SOLIHA Loir et Cher

représentée par Jean-Luc MALHERBE

UDAF de Loir et Cher

représentée par Jean-Marie CHEVE

Entraide Protestante

représentée par Alice Lombard

En 2022, la vie associative a été riche : le Conseil d'Administration s'est réuni 6 fois et le Bureau 8 fois.

Les travaux 2022 ont notamment porté sur :

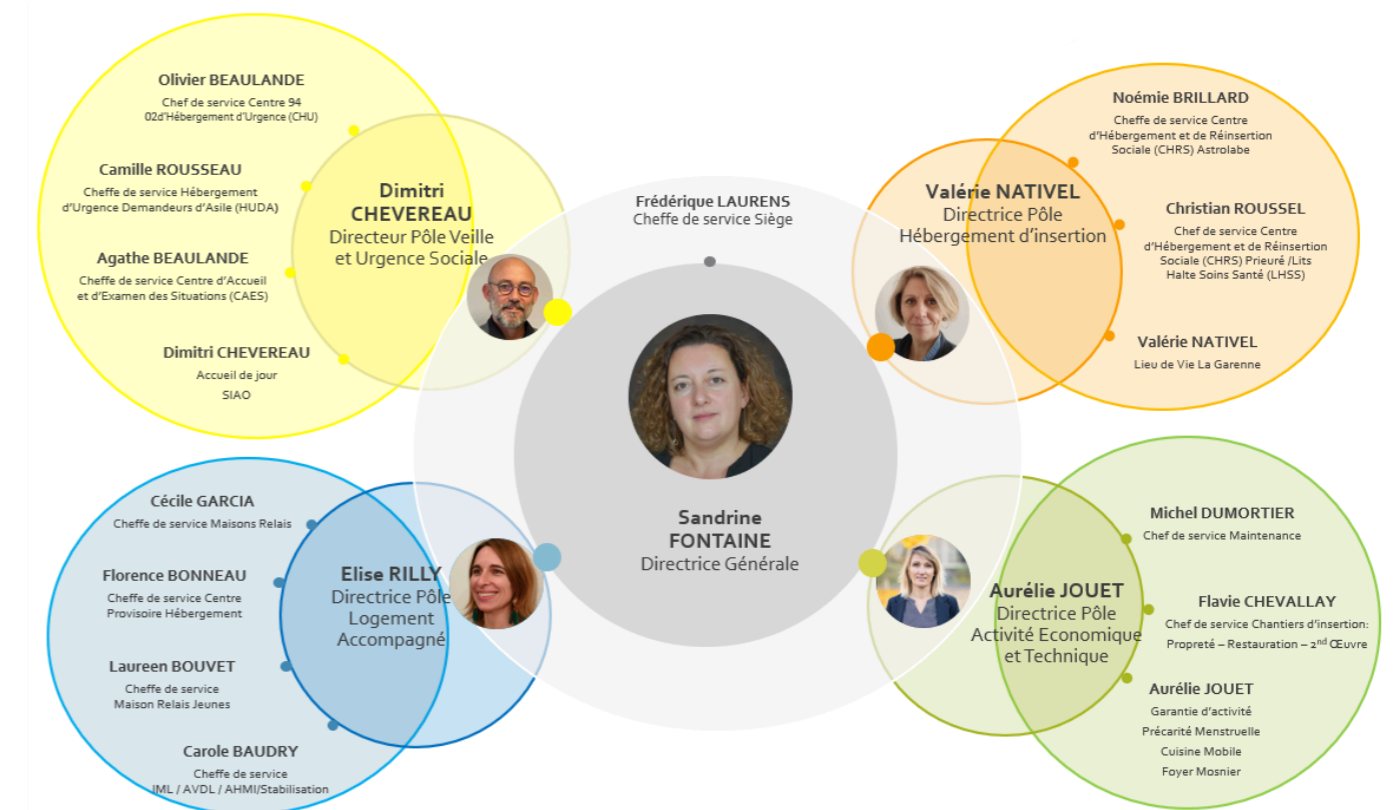
- ▶ La stratégie immobilière et notamment les perspectives de reconversion du site du Prieuré
- ▶ Les revalorisations salariales et l'attractivité de notre secteur
- ▶ Le Dispositif Local d'Appui et perspectives de travail en matière de gouvernance
- ▶ La clôture de la Plateforme PIC BPI
- ▶ L'accueil des déplacés d'Ukraine
- ▶ La gestion de l'Hébergement d'urgence
- ▶ La visite de conformité de l'ARS pour les LHSS

L'organisation des services et la politique Ressources Humaines

Organisation des services et photographie des effectifs salariés.

Les services sont organisés autour d'un Siège social et de 4 Pôles opérationnels.

Au 01/04/2023, l'organigramme de l'ASLD est le suivant



Au 31 décembre 2022

L'association compte 166 salariés (représentant 147 ETP).

	Au 31/12	Nombre de salariés	Nombre d'ETP
	2022	166	147
	2021	130	122
	2020	125	115
	2019	111	96
	2018	76	67

La répartition des effectifs par corps de métier est la suivante :	Hommes		Femmes		TOTAL	%
	Nb	%	Nb	%		
Direction / Chefs de service	5	31 %	11	69 %	16	10 %
Éducatif	15	20 %	61	80 %	76	46 %
Administratif / comptabilité	3	23 %	10	77 %	13	8 %
Médical	1	20 %	4	80 %	5	3 %
Services Généraux (maintenance, surveillance de nuit)	7	100 %	0	0	7	4 %
Agents Polyvalents en insertion	31	63 %	18	37 %	49	29 %
TOTAL (nombre de salariés)	62	37 %	104	63 %	166	100 %

Les effectifs de l'ASLD sont majoritairement féminins, ce qui correspond aux observations du secteur social et médico-social.

L'index égalité professionnelle de l'ASLD est de 93/100, stable par rapport à 2021. Nous pouvons toutefois souligner que si nous avions l'égalité (50/50) au sein des 10 plus hautes rémunérations, notre index serait de 98/100. Or, aujourd'hui il y a 8 femmes parmi les 10 plus hautes rémunérations et nous jugeons la situation globalement satisfaisante car la répartition Femmes/Hommes au sein de l'équipe d'encadrement est à l'image de la répartition de l'effectif global.

La répartition par âge des salariés de l'ASLD est relativement homogène et stable par rapport à 2021, excepté pour les moins de 26 ans (passage de 13% à 16%) et les 56-60 ans (passage de 5% à 3%).

	Nombre de salariés	%
Moins de 26 ans	27	16 %
26 à 35 ans	48	29 %
36 à 45 ans	40	24 %
46 à 55 ans	43	26 %
56 à 60 ans	5	3 %
Plus de 65 ans	3	2 %
Total	166	100 %

Les actions 2022 en matière de ressources humaines

L'ASLD est particulièrement attentive aux conditions et à la qualité de vie au travail des salariés, conformément aux valeurs défendues par l'association et parce que nous avons la conviction profonde que cela permet d'influer positivement sur la qualité de l'accueil et de l'accompagnement des personnes en situation de détresse.

Il nous faut agir à la fois sur l'attractivité de l'association, dans un environnement où les difficultés de recrutement se font ressentir, mais également sur la fidélisation des salariés présents.

L'un des projets engagé en 2022 et finalisé début 2023 est celui de la rédaction d'une **charte managériale**. Cette charte managériale constitue un guide de bonnes pratiques managériales qui vise à créer des repères dans les pratiques quotidiennes des managers au sein de l'ASLD. Elle a été conçue dans un contexte de croissance où il est apparu indispensable de structurer et d'aligner des actes qui ont un impact direct et important sur la qualité de vie et les conditions de travail. Elaborer une charte managériale

c'est placer les salariés au centre de nos préoccupations en tant qu'acteurs de la mise en œuvre de notre projet associatif. L'élaboration de cette charte managériale s'est effectuée dans le cadre d'un processus dynamique et participatif qui a impliqué l'ensemble des managers de l'ASLD sur une période de 6 mois et qui a fait l'objet d'un accompagnement par un cabinet spécialisé. Ce travail a débuté par le choix de valeurs communes qui constituent un système de référence sur lequel doivent s'appuyer les comportements professionnels en adéquation avec les valeurs de notre association : le soutien, la confiance, l'équité, le respect, la cohésion et la cohérence. Puis, les actes managériaux ont été définis pour illustrer concrètement ces valeurs au quotidien.



<https://www.calameo.com/read/0059842960d47f02d11a0?authid=LZ1CoyrRMNp0>



Parallèlement, la consultation avancée de CSAPA en place depuis 2019 et animée par OPPELIA VRS apporte bien entendu une offre de service complémentaire aux personnes accompagnées mais constitue également un soutien précieux pour les travailleurs sociaux.

Les conduites addictives sont devenues une dominante caractéristique des publics accueillis et mettent à mal l'accompagnement et les démarches que nous proposons d'engager aux personnes accueillies.

L'une des modalités de mise en œuvre de la consultation avancée de CSAPA est de proposer des rencontres avec les équipes des professionnels de l'ASLD, afin de les soutenir dans leur travail auprès des usagers de produits psychoactifs, et de favoriser l'évolution des représentations vis-à-vis des addictions et plus globalement de construire une relation partenariale enrichissante pour améliorer l'accompagnement des usagers et faire évoluer les pratiques. Lors de ces rencontres, les professionnels échangent sur des situations cliniques complexes afin de réfléchir ensemble sur des possibilités d'accompagnement. Également, en fonction des envies et des demandes de chaque équipe, des thématiques de référence du secteur de l'addictologie peuvent être abordées et développées, afin de permettre aux professionnels de l'ASLD de se former sur ces domaines et de monter en compétence : les produits, la dépendance ou encore la RDR, les lieux de postcure et leur fonctionnement...

Durant l'année 2022, ce sont ainsi 40 réunions auxquelles les deux professionnelles de la consultation avancée ont participé.

Enfin, l'année 2022 est marquée par la mise en œuvre douloureuse de l'**indemnité complémentaire de rémunération**

Par ailleurs, en 2022, nous avons pu mener à bien la quasi-totalité des actions de formations inscrites dans le **Plan de développement des compétences**, ce qui représente 172 jours de formation qui ont concerné 224 salariés pour un coût annuel de près de 116 000 €.

Le PDC 2022 comporte notamment plusieurs actions qui permettent de prévenir les risques psychosociaux inhérents à l'activité de l'ASLD. Notons à titre d'exemple :

- L'analyse de la pratique proposée aux travailleurs sociaux et aux chefs de service
- Premiers secours en santé mentale
- Les violences faites aux femmes liées aux pratiques traditionnelles
- Médiation interculturelle et gestion des conflits
- Acteurs de 1^{ère} ligne

dites « **indemnité Ségur** » pour les métiers socio éducatifs d'un montant de 183 € net par mois.

La définition des métiers et des activités qui peuvent bénéficier de cette indemnité a été réalisée par l'Etat et s'est imposée aux différents employeurs. Ainsi, sur l'ensemble des salariés permanents de l'Association, 71 % peuvent bénéficier de cette « indemnité Ségur », avec une compensation attendue de l'Etat du coût de cette mesure.

Cette mesure a fait naître un fort sentiment d'injustice et d'inéquité à l'interne de l'Association.

Injustice car l'ensemble des salariés contribue à la qualité de service rendue aux personnes accueillies et se retrouve, quel que soit son poste, en contact avec la souffrance et la détresse des personnes. Ainsi les agents techniques, les secrétaires d'accueil sont, par exemple exclus de cette mesure.

Inéquité car, à poste de travail équivalent, le salaire d'un intervenant social devenait, par la force des choses, différent selon que le service soit éligible à cette indemnité ou non. Par exemple, un CIP intervenant auprès des personnes déplacées d'Ukraine est éligible mais pas celui intervenant pour les chantiers d'insertion.

Face à cela, l'Association a dû faire des choix pour corriger les inéquités créés par cette décision qui s'imposait à elle mais il n'était pas possible budgétairement d'envisager le versement du Ségur pour tous à l'ensemble des salariés permanents. Ainsi, le Conseil d'Administration a décidé d'étendre le bénéfice de cette indemnité complémentaire par accord d'entreprise à l'ensemble des travailleurs sociaux, CIP et encadrants techniques de l'Association.

02

Les faits marquants de l'année 2022

Les dates clés

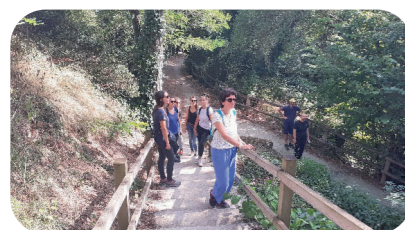
► 28 janvier 2022
Matinée de visite de Monsieur le Préfet sur différents sites de l'ASLD



► 27 Avril 2022
Accueil des premières familles déplacées d'Ukraine au Foyer Mosnier
<https://www.lanouvellerepublique.fr/france-monde/ukraine/de-l-ukraine-a-blois-recit-de-vies-brisees>



► 31 Août 2022
Journée Festive ASLD : randonnée et pique-nique partagé avec les salariés, les personnes accompagnées et les administrateurs



► 22 septembre 2022
Inauguration du lieu de vie la Garenne
<https://www.lanouvellerepublique.fr/blois/loir-et-cher-a-blois-un-lieu-d-accueil-innovant-pour-les-plus-precaires>

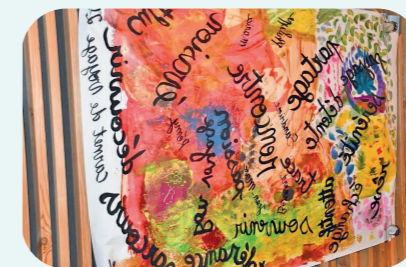


<https://www.asld41.com/nos-actualites?wix-vod-video-id=7cd1a43e7e704d76b1c3eff695cb0175&wix-vod-comp-id=comp-li1uzd3e>

► 23 septembre 2022
Défi interentreprises



► 30 novembre 2022
Représentation Carnet de voyage à la Maison de Bégon
<https://www.youtube.com/watch?v=tczD9grgVA0>



Les chiffres à retenir

Synthèse de l'activité 2022

L'année 2022 est marquée par un accroissement important de l'activité.

	Personnes hébergées et accompagnées (hors hôtel)	Personnes logées et accompagnées	Personnes accueillies et / ou accompagnées (sans hébergement ni logement)
2022	1 454	258	949
2021	799	235	591

Une année 2022 sous le signe de l'accès aux soins

Depuis de nombreuses années, nous faisons le constat que les personnes accueillies au sein des différents services de l'ASLD rencontrent des difficultés d'accès aux soins d'une part et se trouvent souvent dans une situation de renoncement aux soins. Ce renoncement aux soins est multi factoriel (raisons budgétaires, culturelles, refus de « prendre soin de soi », déni, ...) et nécessite d'agir à plusieurs niveaux. Nous avons donc décidé d'agir concrètement pour lever les freins qui conduisent au renoncement aux soins en nouant des alliances précieuses avec les acteurs sanitaires et médico sociaux du département.



► Le Conseil Territorial de santé (CTS)

Pour mettre en œuvre cet objectif, nous avons présenté la candidature de Sandrine FONTAINE, Directrice Générale de l'ASLD, pour intégrer le **Conseil Territorial de Santé (CTS)** du Loir et Cher. L'ARS a validé cette proposition et l'ASLD siège donc au CTS 41 depuis le 01/02/2022. L'Assemblée Générale du CTS du 02/03/22 a ensuite validé la candidature de Sandrine FONTAINE pour devenir membre du Bureau du CTS.

Créé en 2016 le CTS est une instance au service de la démocratie sanitaire qui regroupe les partenaires locaux professionnels, institutionnels et associatifs, dans le but de mieux cerner les besoins des territoires en matière de santé.

Le conseil territorial de santé est une instance de propositions, qui contribue au suivi des actions engagées sur le territoire dans le cadre du projet régional de santé.

Enfin, il contribue, d'une part, à l'évaluation des conditions dans lesquelles sont appliqués et respectés les droits des personnes malades et des usagers du système de santé et, d'autre part, de la qualité des prises en charge et des accompagnements.

En tant que membre du CTS, l'ASLD a notamment participé et animé à l'automne 2022 les réunions du groupe de travail « Personnes vulnérables » initié par le Groupement Hospitalier de Territoire (GHT) dans le cadre des travaux d'élaboration de son futur projet stratégique.



► La consultation avancée du CSAPA d'OPELLIA VRS

L'ARS finance la mise en œuvre de la **Consultation avancée du CSAPA d'OPELLIA VRS** au sein des différents services de l'ASLD depuis septembre 2019. L'objectif général est de favoriser un meilleur accompagnement des usagers de substances psychoactives au sein des différents services de l'ASLD.

Les objectifs opérationnels de la consultation avancée sont :

- Permettre aux personnes accueillies dans les différents dispositifs de l'ASLD de bénéficier d'informations de prévention et de réduction des risques, mais également de bénéficier d'un accompagnement individuel autour de projets de soins ou de réduction des risques,
- Favoriser une réflexion et une implication des usagers autour des problématiques addictives, au travers d'actions collectives, en partant de leur approche expérientielle des usages et des produits psychoactifs,
- Permettre d'apporter un soutien aux équipes de l'ASLD dans leur travail auprès des usagers de produits psychoactifs, de favoriser l'évolution des représentations des professionnels vis-à-vis des addictions (Cf. les actions 2022 en matière de ressources humaines).

Les actions collectives



Les actions collectives au sein de la consultation avancée permettent d'échanger de façon informelle autour des connaissances et des usages des personnes présentes. Elles permettent également au binôme de professionnels d'Oppelia VRS de se faire repérer et de faciliter l'accès par la suite, si besoin, vers des rencontres et suivis individuels. Sur l'année 2022, 39 actions collectives ont été organisées sur 11 structures. Il y a eu 153 participants adultes, dont 98 personnes différentes, et une participation de 20 enfants/adolescents.

Les suivis individuels

Les professionnels d'Oppelia VRS proposent des entretiens individuels aux usagers qui le souhaitent en vue de faire une évaluation de leur consommation ou d'amorcer un accompagnement vers le soin. Les usagers peuvent solliciter les deux professionnelles directement. La rencontre peut également être à l'initiative du professionnel référent. Le premier entretien est organisé en présence du référent éducatif, si la personne le demande, ou simplement avec la personne. Durant l'année 2022, ce sont ainsi 37 personnes qui ont été rencontrées dans le cadre d'entretiens individuels lors de 136 entretiens. Concernant les usages, 23 personnes étaient dans une dépendance et 7 personnes dans un usage à risque où leurs consommations les exposent à des risques majeurs (santé, justice, sociaux). Au niveau des accompagnements mis en place, 21 personnes ont bénéficié de soin addictologique, 7 personnes ont bénéficié d'un suivi autour de la réduction des risques et 2^e une approche via l'intervention précoce. 1 personne a demandé à être reçue pour un soutien psychologique et 1 personne est accompagnée dans un projet de soutien à l'abstinence.

► Le projet humanisation des soins

Nous avons saisi l'opportunité d'un appel à projet **Humanisation des soins** de la Fondation de France pour construire un projet avec le Centre Hospitalier de Blois Simone Veil.

Notre projet a été retenu lors de la Commission du 28 Juin 2022 et nous avons obtenu un financement à hauteur de 16 800 € de la Fondation JM BRUNEAU.



Le projet proposé par l'ASLD et le CHB entend répondre à la fois aux besoins des soignants, à ceux des patients et de leur entourage et à ceux des travailleurs sociaux. Il vise à la fois l'interconnaissance entre nos secteurs (sanitaire/social), la meilleure compréhension par les soignants des problématiques des publics migrants et/ou en précarité par le biais de formations conjointes sur l'interculturalité notamment, la construction d'outils de communication (mallette pédagogique) et de liaison.



► Les LHSS Mobiles

Fort des deux partenariats décrits ci-dessus, nous avons décidé de répondre à l'Appel à Projet « **LHSS Mobiles** » de l'ARS en partenariat avec le CHB Simone Veil et OPELLIA VRS. Ce projet se déploiera sur l'année 2023 mais nous l'avons élaboré et présenté lors d'une audition organisée par l'ARS le 05/12/2022. Cette équipe mobile interviendra auprès du public hébergé dans les structures AHI et DNA, dans les logements insalubres, dans les accueils de jour...

Cette équipe mobile sera constituée d'un travailleur social (ASLD) et de deux infirmières à mi-temps (CHB/OPELLIA VRS).

La réponse portée par nos trois institutions permet de répondre à trois objectifs :

- Le décloisonnement et la coopération dans une optique de complémentarité des compétences et des champs d'intervention, et de coordination des politiques publiques. Les interventions des professionnels de l'équipe des LHSS Mobiles s'articuleront autour des différents champs du continuum d'accompagnement que ce soit en soins somatiques, en santé mentale ou en addictologie : Prévention, Intervention précoce, Réduction des risques, Soins,
- La complémentarité avec l'offre de service existante sur le territoire : EMPP, EMSP, CAARUD, PASS,
- L'aller vers : la parfaite connaissance des dispositifs et acteurs du territoire, ainsi que du public en situation de précarité, dans sa diversité, va favoriser l'entrée en relation avec ces derniers dans une dimension de confiance réciproque. Le principe sera donc d'envisager la démarche d'aller vers, au plus près des personnes, c'est-à-dire là où elles vivent et en lien étroit avec les professionnels connus et en qui elles ont confiance, pour faciliter l'entrée en relation et gagner à notre tour leur confiance.

03

Pôle Activité économique et technique

Le pôle Activité Économique et Technique de l'ASLD conjugue trois missions principales.

La première est d'accompagner vers l'emploi durable, des personnes qui en sont éloignées, en leur permettant de définir et de préparer leur projet professionnel. Les services concernés sont les chantiers d'insertion et l'accompagnement des ressortissants ukrainiens.

La deuxième est de répondre aux besoins techniques de fonctionnement des établissements et services de l'ASLD : restauration collective, entretien des locaux, réfection des appartements et maintenance.

La troisième est l'animation de la cuisine mobile et du projet autour de la précarité menstruelle.

Les Chantiers d'insertion de l'ASLD

Le chantier d'insertion permet un espace / temps où le salarié travaille sur son évolution professionnelle, quels que soient ses atouts et sa situation, à partir :

- ▶ d'un travail de production sur un poste de travail via un contrat de travail : restauration, entretien des locaux, réfection des appartements,
- ▶ d'un travail de médiation via des mises en situation professionnelles sur des postes externes.

Pour tous, salariés permanents et CDDI, l'objectif est l'emploi durable

L'année 2022 en chiffres

137 prescriptions

61 embauches

84 salariés suivis

20.98 ETP

36 salariés bénéficiaires du RSA

8.85 ETP pour 8 ETP RSA conventionnés

33 PMSMP

1330 h de formations organisées sur temps de travail

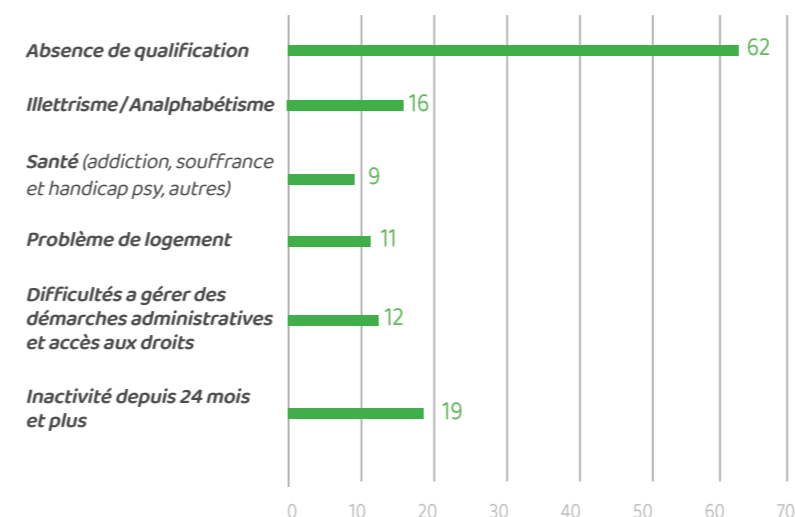
2 sessions FLE
HACCP
Valeur travail
S'estimer pour réussir

5 passerelles IAE vers Acta Vista

► Caractéristiques des salariés en transition emploi

Caractéristiques des personnes	2022	2021	2020
Hommes	68 %	65 %	60 %
Femmes	32 %	35 %	40 %
Moins de 26 ans	24 %	19 %	11 %
Plus de 50 ans	6 %	8 %	13 %
Niveau infra V	93 %	83 %	85 %
Travailleurs handicapés	6 %	5 %	5 %
Personnes en QPV	33 %	56 %	56 %

Freins à l'emploi identifiés



L'absence d'expérience professionnelle et de qualification sont l'un des freins souvent mis en avant par les recruteurs. Pour contourner ce problème nous proposons aux employeurs à ce que nos salariés en insertion viennent faire des Périodes de Mise en Situation en Milieu Professionnel. Ils peuvent ainsi les tester en situation et se faire une meilleure idée de leurs potentiels.



Durée de parcours

Durée moyenne du passage en structure des personnes sorties (en jours) : 185 jours contre 144 en 2021

	Ensemble CI	Hors chantier second œuvre et GA
Moins de 6 mois	71 %	54 %
De 7 à 12 mois	22 %	39 %
De 13 à 18 mois	6 %	3,5 %
De 19 à 24 mois	1 %	3,5 %

Plus de la moitié des salariés en insertion, sur nos chantiers classiques, ne demande pas de renouvellement.

► Les temps forts de l'année

► **Janvier**
L'équipe des chantiers est toute formée au logiciel d'accompagnement des salariés en insertion



► **Mars**
Organisation d'un « Forum Prescripteurs » dans les locaux de l'ASLD. Sensibilisation des prescripteurs habilités sur le nouveau site de recrutement via la « Plateforme de l'inclusion ». Présentation des postes proposés par les différentes structures de l'IAE, 16 d'entre elles ont tenu un stand d'informations et d'échanges



► **août**
Ateliers esthétiques et image de soi pour les CDDI



► **Septembre**
Le chantier restauration a participé à la semaine HRT « A Table pour l'emploi ». Nous avons reçu Monsieur le Préfet, Madame la députée, l'UMIH, des restaurateurs et la Région. Le lycée hôtelier a géré le service



► **Septembre**
Sandra, encadrante technique, a suivi la formation « Petites bouchées salées et sucrées » à l'école FERRANDI de Paris



► **Octobre**
Déménagement du PAET (hormis la cuisine) au 5 rue de l'Erigny. La journée portes ouvertes s'est tenue le 18 novembre



► **Décembre**
Ateliers numériques avec le CRIA 41 Convention signée avec le CRIA pour animer des ateliers numériques sur temps de travail pour les CDDI.

► Sorties

41 salariés sont sortis des chantiers d'insertion dont 40 % de sorties dynamiques contre 60 % en 2021.

Sortie en emploi durable	10 %
Sortie en emploi de transition	2.5 %
Sortie positive ; formation, IAE	17.5 %

Avec la conjoncture actuelle (hausse de l'énergie, carburant, guerre en Ukraine, Covid), beaucoup d'entreprises n'ont pas de visibilité sur du long terme.

Elles privilégient les agences d'intérim pour leur recrutement ne proposant le plus souvent que des contrats courts et leurs critères de sélection est plus élevé (savoir lire, écrire, compter, être mobile).

La grande majorité des salariés en transition embauchés sont d'origine étrangère et ils ne maîtrisent pas le français.

Nous devons lever ce frein par de la formation pendant la production et organiser des cours de FLE sur temps de travail.

► Chantier SAS IAE : second œuvre, déménagement ASLD, siliconage

Pour les BPI avec une alternance production, relation entreprise et formation linguistique

► 26 réfections d'appartement 17 installations de mobilier/ électroménager

► 987 heures de FLE par salariés



Merajan : « Je suis très content d'avoir intégré les chantiers second œuvre, cela m'apprend la peinture. »



Ivan : « Je suis moi aussi très content d'être là. Le travail est varié et j'aime ce que je fais avec Marcos. »

► **Chantier restauration**
restauration collective / traiteur



Fernando « cette embauche me donne un plus dans le monde du travail et me permet de m'évaluer au niveau professionnel et acquérir plus de pratique en cuisine. »

- 65 675 repas servis à l'ASLD
- 18 prestations traiteurs
- 17 clients (hors ASLD)



Yordanus « j'apprends beaucoup de choses dans la cuisine du chantier, comme faire des plats et des desserts et les règles d'hygiène. »



Ketty « cette expérience me permet de reprendre confiance en moi et découvrir un nouveau métier »

Nous remercions nos clients pour leur confiance :

3F Centre Val de Loire, AIDAPI, CAISSE DES ECOLES CITEE EDUCATIVE, FEDERATION DES ACTEURS DE LA SOLIDARITE, GEIQ, LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT, MAISON DE BEGON, RESTOS DU CŒUR, SECOURS CATHOLIQUE, RESTAURANTS DU CŒUR, UMIH

► **Chantier entretien des locaux**
Nettoyage courant, grand nettoyage, blanchisserie, nettoyage des véhicules de service sans eau



Noor « Je suis content d'être ici, je peux me projeter sur mon futur. Et cela m'a permis de progresser en français. »



Jean-André « Il y a une bonne ambiance entre collègues sur le chantier propre. »



Marcelle « Depuis mon arrivée à l'ASLD, il y a un bon esprit d'équipe. On est accompagné pour la mise en place de notre projet professionnel. La conseillère en insertion, Nadine, nous aide à les réaliser. »

Nous remercions nos clients pour leur confiance :

AIDAPI, COALLIA, FAS, CDSAE, FONCIA, GRETA, IFSI

Garantie activité
« venez comme vous êtes »
contrats de travail modulables



Les chantiers d'insertion de l'ASLD ont été retenus à l'AAP du CD41 « Recherche action en faveur d'une nouvelle garantie d'activité pour les personnes les plus éloignées de l'emploi ». Nous avons conventionné avec la DDETS pour 2,7 ETP pour toute la durée de l'expérimentation et nous avons obtenu une dérogation collective à la durée hebdomadaire minimale de travail.

Ce dispositif a pour but d'accompagner une dizaine de personnes en inactivité « prolongée » vers une reprise progressive d'une activité professionnelle rémunérée en passant par différentes actions pour les remobiliser.

Les enjeux :

- L'intégration durable dans la société des personnes en situation de vulnérabilité, par l'activité rémunérée progressive et par des actions valorisantes et porteuses de sens qui répondent aux besoins fondamentaux de chaque individu.
- La valeur « travail /activité » est placée comme un élément fondamental de la remobilisation progressive vers une insertion globale et durable.
- La reconnaissance et la valorisation des compétences et qualités mises en avant tout au long du parcours.

Comment :

- Une Remise en Activité progressive avec des contrats de travail à la carte sur les chantiers de l'ASLD,
- Un accompagnement personnalisé pour une insertion globale et durable (en lien avec le partenaire orienteur et/ou référent)
- Des Ateliers collectifs systématiquement proposés et encouragés (social / logement / emploi / santé...),
- Des activités culturelles, sportives et ludiques, valorisantes et porteuses de sens.



Christelle « La Garantie Activité est d'un grand soutien pour moi. Le dispositif et l'accompagnement me permettent de maintenir un lien social et de reprendre confiance en moi. Je vois le changement, et même les personnes autour de moi me disent que j'ai changé. Je me sens capable, d'ici peu, de travailler à l'extérieur. »

Pour la recherche, nous avons conventionné avec Le Laboratoire de Recherche VALLOREM de l'Institut d'Administration des Entreprises- Ecole universitaire de Tours, spécialisé dans le fonctionnement des organisations et des leviers de fidélisation, d'intégration et de motivation des individus au travail, afin de mesurer l'impact du dispositif sur le public accompagné.

Un bilan sera réalisé à la fin de l'expérimentation. A fin 2022, nous avons intégré 9 parcours.



Cuisine mobile

Dans le cadre de l'appel à projets « Création et développement de tiers-lieux favorisant l'accès à l'alimentation des personnes hébergées à l'hôtel », l'ASLD a été retenue pour mettre en place une cuisine mobile avec des points d'ancrage aux parkings des hôtels pendant deux ans.



L'objectif premier de la Cuisine Mobile est de répondre à un besoin essentiel pour toute personne : préparer ses repas selon ses besoins et ses préférences. Le stationnement de la Cuisine mobile se fait donc à proximité des lieux de vie. En parallèle, des actions de sensibilisation sur l'alimentation sont organisées au travers d'ateliers participatifs privilégiant les échanges de savoirs et la transmission, en lien avec des partenaires extérieurs.

La cuisine mobile est active
4 jours / semaine, présente sur 3 hôtels
de l'agglomération blésoise et poursuit
les animations à l'épicerie sociale.
La Passerelle et les ateliers cuisine
au Secours Catholique.

189

personnes ont utilisé la cui'mobile stationnée
aux parkings des hôtels 3 jours par semaine

51

participants aux 7 ateliers cuisine pour préparer
un repas, apprendre et adapter des recettes
en fonction des produits proposés
par les épicerie sociales...



297

bénéficiaires ont participé aux 31 animations à
l'épicerie solidaire « La Passerelle » pour découvrir
les produits distribués

Les diverses interventions permettent de créer et développer
du lien social mais aussi de faire passer des messages autour
de l'alimentation, surtout pour les enfants. Les mères isolées
accueillies sont demandeuses d'aide et de conseils pour
notamment les purées et les compotes.

De nombreuses démarches administratives sont réalisées dans
la cuisine mobile, à la demande des personnes : consultation et
actualisation de situations CAF, CPAM, prise de rendez-vous, via
la tablette mobile ; aide aux remplissages de documents tel que
des déclarations de grossesse et de revenus.

Précarité menstruelle

La réponse à l'appel à projet sur la **précarité menstruelle** a
permis la mise en place de diverses actions :

Des **actions de sensibilisation** à destination des femmes
hébergées ont eu lieu sur 4 sites les 27 et 28 avril : au CAES, au
CHU, dans les hôtels IBIS et LE COSY. Ces actions ont été animées
par des étudiantes en kinésithérapie et en soins infirmiers. Elles
ont permis des échanges sur la menstruation et les différentes
protections hygiéniques pouvant être utilisées.

Une **convention partenariale est établie avec l'association
Règles Élémentaires**. Cette association gère l'aspect logistique
de collectes de produits d'hygiène intime puis les redistribue
via ses associations partenaires. C'est ainsi que nous avons
pu constituer des kits d'hygiène intime données aux femmes
présentes lors des réunions de sensibilisation.

Une formation animée par l'équipe de Règles Élémentaires a été
proposée aux professionnels de l'ASLD.

 **REGLES
ELEMENTAIRES**



Notre projet prévoit aussi **la confection de protections
réutilisables** : des ateliers couture sont ouverts à toutes les
femmes hébergées les vendredis matin depuis septembre.
L'objectif est que les femmes confectionnent leurs propres
protections.

Perspectives 2023



Nous allons déposer un dossier dans le cadre de l'AAP FSE+ avec
comme intitulé « Professionnaliser la construction d'un parcours
individualisés d'insertion professionnelle afin de favoriser les
sorties positives ».

Nous constatons une augmentation de l'absentéisme, une
diminution de la durée moyenne du passage en structure. Cette
diminution de durée de contrat accentue le turn-over et le temps
dédié au captage du public, au recrutement, à l'intégration et à
l'acquisition des premiers gestes techniques. Et par conséquent,
nos sorties en emploi ne sont pas à la hauteur des objectifs fixés
avec la DDETS PP.

Face à ce constat, nous devons nous interroger sur nos pratiques
et professionnaliser la construction d'un parcours individualisé
d'insertion professionnelle afin de favoriser les sorties positives.

Réflexion sur les prochains locaux du PAET

Actuellement, l'Etat nous met à disposition les locaux situés 5 rue
de l'Erigny.

Nous avons fait appel à deux prestataires : ORESTE et ZEN EAT
en début d'année pour réaliser une étude des différents besoins
du PAET et sur les solutions immobilières à mettre en place pour
y répondre au mieux. Et pour le chantier cuisine, une étude sera
également menée sur les perspectives de réaménagement à
court terme.

Ensuite, nous passerons à la partie opérationnelle : recherche de
site et de financement.



FSE - Appel à projet du CD41
relatif au financement
de l'accompagnement dans les ACI

Réflexion
sur les prochains locaux
du PAET

Politique d'achat
pour le mobilier / électroménager
des hébergements

Politique d'achat pour le mobilier / électroménager des hébergements



Actuellement, chaque service organise ses achats mobiliers /
électroménagers en fonction des opportunités, de leur budget,
de leur pratique...

En Comité de Direction (CODIR), nous avons acté la nécessité
de standardiser le mobilier et l'électroménagers pour les
hébergements pour une meilleure gestion des achats et de
stockage. L'objectif est d'agrandir notre magasin déjà existant.

Pour se faire, nous devons travailler sur notre politique d'achat.
Cette stratégie d'achat sera validée en CODIR et opérationnelle
au second semestre.

04

Pôle Logement accompagné



► Les principaux objectifs du pôle logement accompagné (PLA)

- Faciliter l'accès à un logement adapté aux besoins de la famille
- Permettre aux ménages de se maintenir durablement dans les lieux

Le PLA propose un accompagnement personnalisé. Selon le profil et les problématiques repérées, le public sera orienté vers un dispositif ou établissement adapté à ses besoins. Il pourra s'agir de structures d'hébergement et /ou de logement accompagné ou encore d'un dispositif d'accompagnement.

Les dispositifs d'accompagnement

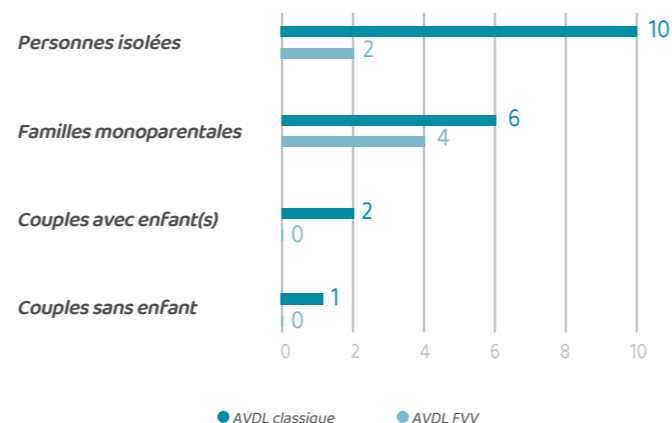
L'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL)

La mesure AVDL vise l'autonomie de la personne dans la prise en charge de sa situation au regard du logement. Elle permet d'accompagner les personnes dans la définition d'un parcours résidentiel adapté à leur situation et/ou dans les démarches liées à l'accès et au maintien dans le logement.

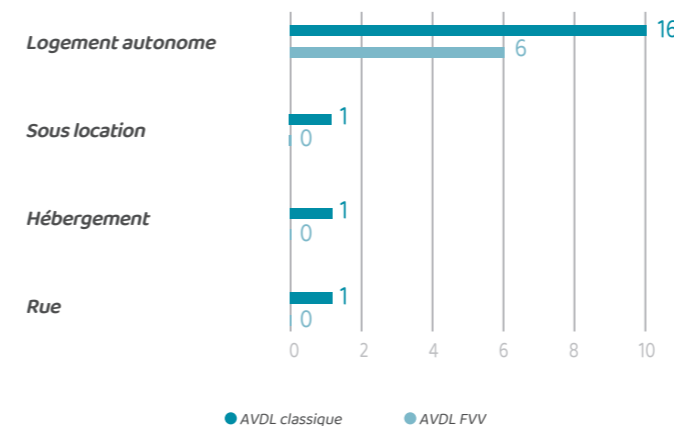
L'accompagnement social répond à trois missions essentielles dans le cadre de l'AVDL :

- Faciliter l'accès et le maintien dans un logement du parc privé ou public en respectant les droits et obligations des locataires,
- Prévenir ou contribuer à régler d'éventuelles difficultés au cours de l'occupation du logement (impayés et troubles du voisinage),
- Assurer une fonction d'intermédiation entre le locataire et le bailleur.

Pour l'exercice 2022 et dans le cadre de l'appel à projet FNAVDL 2021-2023, l'ASLD 41 a accompagné 19 ménages en AVDL dites « classiques » (accès, Dans et diagnostic confondus) et réalisé 6 accompagnements AVDL spécifiques « Femmes victimes de Violences ». Le dispositif AVDL reste encore peu connu des partenaires qui formulent peu de demandes. Un travail sur ce sujet devra être mené dès 2023 si nous sommes retenus dans le cadre du nouvel AAP.



La durée moyenne d'accompagnement de 5 mois est relativement courte. La plupart des ménages ont été accompagnés dans le cadre d'un accès vers le logement (ménages en AVL, 4 en ADL et 7 en diagnostic). Seuls 2 ménages n'ont pu accéder à une situation pérenne. Leur situation était trop fragile pour un accès en logement autonome ou accompagné.



Accompagnement à l'Hôtel des Mères Isolées (AHMI)

Cette année 2022 aura été marquée par un nombre croissant de mises à l'abri des mères isolées sur le département. Aussi, le dispositif AHMI a accompagné 135 mères isolées et leurs 228 enfants (contre 79 mères et 131 enfants en 2021). Pour répondre à cette hausse, 6 hôtels sont mobilisés sur l'agglomération blésoise soit 1 de plus que l'année précédente. L'accompagnement proposé est axé essentiellement sur la régularisation de la situation administrative.

- 23 femmes ont pu voir une régularisation de leur situation.
- 11 OQTF ont été prononcées.
- 3 femmes sont sous le régime de Dublin, ce qui freine leur insertion

55

mères sont sorties du dispositif en 2022

Motifs de sorties d'hôtel en 2022, pour les mères isolées

	Destination à la sortie	Nombre de familles sorties d'hôtel
Hébergement	CHRS	2
	HU	0
	CHTL	7
	CADA	7
	Chez des tiers	4
Logement	Logement bail direct	11
	Logement accompagné	3
Autre	Autre	21

Au cours de l'année, l'équipe composée initialement de 1.4 ETP de travailleurs sociaux a pu être renforcée d'un 0.6 ETP supplémentaire pour répondre à l'augmentation de l'activité.

Ce temps supplémentaire était essentiel pour continuer de répondre aux sollicitations des femmes hébergées. L'équipe se doit d'être réactive pour respecter les délais très courts et contraints liés aux procédures de demandes d'asile et de régularisation.

Le nombre de professionnels intervenant dorénavant sur ce dispositif nous a permis de mettre en place un système de permanence sur l'ensemble des hôtels.

Ainsi, les travailleurs sociaux interviennent directement sur les établissements hôteliers plusieurs fois par semaine. Ils répondent aux sollicitations spontanées, tout en maintenant des temps de rendez-vous programmés, en fonction des situations. Les dames ont très rapidement repéré ces espaces et les ont investis. Ainsi, l'objectif principal de cette organisation, à savoir réduire l'impact des rendez-vous non honorés, est parfaitement rempli. Nous constatons par ailleurs que cette organisation influe positivement sur la fluidité des parcours, en permettant des réponses rapides et adaptées aux besoins de chacun.





Les services à l'interface de l'hébergement et du logement

Le Centre Provisoire d'Hébergement (CPH)

Le CPH est un service d'accompagnement de personnes vulnérables en fin de parcours migratoire, régularisées au titre de l'asile. Il a pour vocation l'autonomisation de celles-ci en vue de leur intégration sur le territoire.

85,77 %

Taux d'occupation 2022

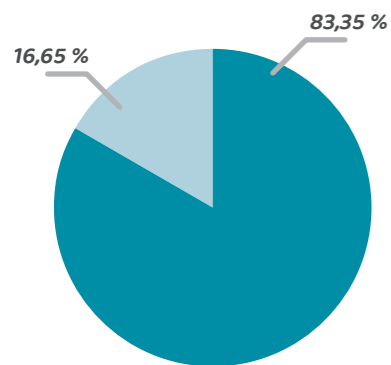
52 ménages ont été accompagné pour 87 personnes soit 8 familles et 44 jeunes hommes et femmes de moins de 25 ans.

► CPH Sous-location

- 18 ménages accompagnés représentant 12 adultes et 30 enfants
- 100 % des familles accompagnées sont restées dans leur logement

► CPH - Hébergement

- 44 personnes accompagnées (41 hommes et 3 Femmes) en 2022
- 18 sorties en 2022



- 15 sorties en logement durable ou provisoire en 2022 dont 5 sorties en logement social, 2 en logement privé, 4 au FJT, 3 programme HOPE
- 3 solutions autres : 2 solutions individuelles (hébergement amical ou familial) et 1 exclusion

Au global, parmi les ménages sortis, 80% ont accédé à un logement durable ou temporaire :

- 40 % des ménages vers un logement durable (logement parc public ou privé),
- 40 % des ménages vers un hébergement « provisoire » de type foyer : FJT, résidence hébergement-formation du programme « HOPE »,
- 20 % vers des solutions individuelles de type hébergement amical/familial, 1 exclusion.

L'année 2022 a été marquée par plusieurs changements :

► Une extension du service avec la création de 15 nouvelles places

Le CPH totalise maintenant 65 places dont 33 places pour les familles en sous location et 32 en hébergement pour les jeunes de moins de 25 ans soit :

7 places famille et **8** places jeunes -25 ans supplémentaires en 2022

3

nouveaux logements ont été captés à cet effet dans le quartier des Provinces. L'un d'entre eux est dédié à l'accueil des jeunes femmes de moins de 25 ans

► L'extension des locaux d'accueil

Fin d'année 2022, un nouvel « espace bureau » a été créé afin d'améliorer les conditions de travail des professionnels et ainsi favoriser l'accueil et l'accompagnement des usagers. Le CPH bénéficie par conséquent de 4 bureaux pour les travailleurs sociaux et la cheffe de service. Les anciens locaux ont été conservés pour d'autres fonctions : bureaux d'entretien dont un pour la psychologue, lingerie, salle pour les actions et activités collectives.



► La mise en place du Comité de Pilotage régional des CPH

À l'initiative de la DREETS et de l'OFII, des COPIIL CPH sont organisés une fois par trimestre. Ils réunissent les différents CPH de la Région centre. Ces temps d'échanges et de travail permettent des mises au point sur les disponibilités des parcs CPH, les difficultés et les freins rencontrés afin de favoriser la fluidité des parcours. Des groupes de travail sont mis en place autour de l'accès aux soins et la santé et l'accès à la formation et l'emploi. Le CPH de l'ASLD a entamé en 2022 un travail conjoint avec le CPH de COALLIA 45 sur le thème de l'accès à l'emploi et à la formation.

La répartition des sorties et la suivante :

► Activités et sorties

« Le jardin des possibles » : Le Jardin partagé de la Maison des Provinces

Une convention a été signée entre le CPH et le centre social de la Maison des Provinces. Les personnes accueillies, avec le soutien des professionnels, ont donc pu planter et récolter des fruits tout au long de l'été.



Des activités collectives ont été proposées pour les personnes isolées et pour les familles : Sortie à Paris, sortie poney, repas partagés, visite de l'aquarium de Touraine...

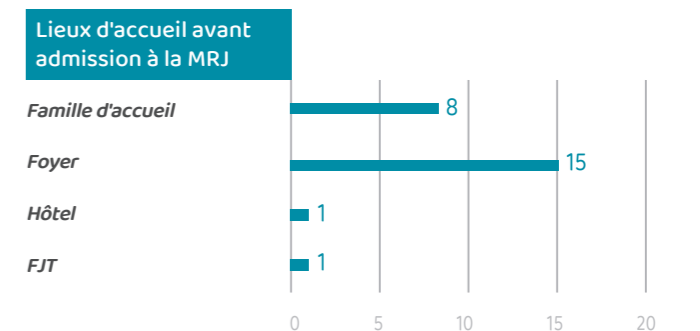


La Maison Relais Jeunes (MRJ)

Chiffres révélateurs 2022

Nombre de jeunes pris en charge	25
Nombre d'admissions	12
Nombre de sorties	10

Lieux d'accueil avant l'admission à la MRJ des jeunes présents en 2022



Le service Maison Relais Jeunes a été créé en 2015 de manière expérimentale pour répondre aux besoins d'hébergement et d'accompagnement vers l'autonomie de jeunes « adultes » bénéficiant d'un Contrat Jeune Majeur par le Conseil Départemental dans cette période charnière entre l'adolescence et l'âge adulte.

De 6 places expérimentales en 2015 à une pérennisation en 2018 avec un agrément de 12 places, le service n'a cessé d'évoluer et de s'agrandir pour s'adapter aux besoins du public et aux évolutions législatives. Conçu initialement sur la base d'un hébergement collectif, la MRJ peut aujourd'hui accompagner des jeunes de 18 à 20 ans dans un parcours résidentiel puisque nous disposons avec l'accord et le soutien du Conseil Départemental d'un parc locatif diversifié (colocation et studios) et de possibilités d'accompagnement en « Hors Les Murs ».

Fin 2022, la MRJ compte 18 places réellement ouvertes :

- 12 places en hébergement collectif avec une maison de 6 places, une maison de 4 places et un appartement de 2 places
- 4 studios mis à disposition des jeunes en sous-locations
- 2 places en « Hors les Murs » pour lesquels les jeunes accèdent à leur logement en bail direct avec un accompagnement de l'équipe.

L'extension de la MRJ, validée par le Conseil Départemental, doit se poursuivre en 2023 avec l'ouverture concrète de 5 places supplémentaires (2 en début d'année et 3 autres dans le courant 2023).

Ces projets d'extension du service ont été accompagnés par une évolution de l'équipe également. En 2022, un 4^e poste de travailleur social a été créé et Océane a donc rejoint l'équipe en mai dernier. Une nouvelle cheffe de service a été recrutée à la suite du départ de l'ancienne pour de nouveaux horizons professionnels. Ce temps de Cheffe de service a également été renforcé (d'un mi-temps vers un temps plein).

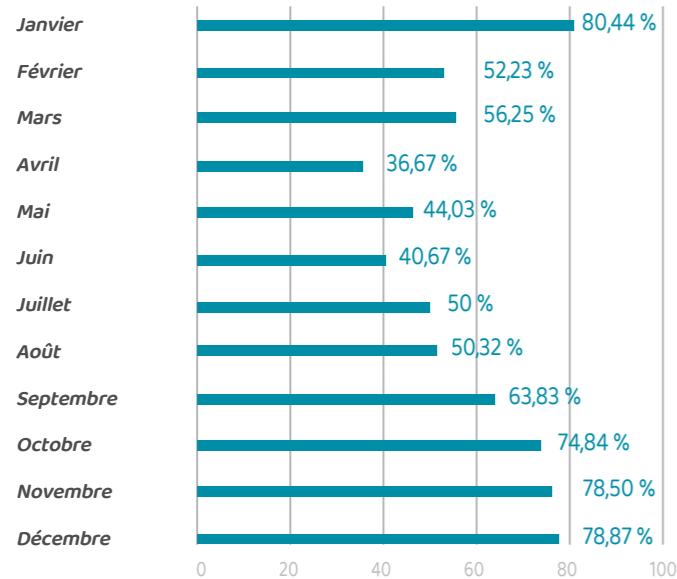
En lien avec ces éléments, il nous a semblé nécessaire de mieux communiquer sur notre service auprès des partenaires de l'enfance avec le double objectif de :

- Se faire connaître auprès des structures accueillants nos potentiels futurs jeunes,
- Recevoir des demandes d'admissions adaptées à l'accompagnement proposé.

Pour cela, l'équipe a débuté un travail de communication extérieure, de concertation avec le Conseil Départemental et de rencontre avec les structures extérieures ; travail qui devra se poursuivre sur 2023. L'évènement marquant de cette dynamique fut la journée Portes Ouvertes de la MRJ le 28 octobre 2022, exclusivement réservée aux futurs jeunes majeurs et aux partenaires de l'enfance (MECS, Département, Familles d'accueil, etc.).

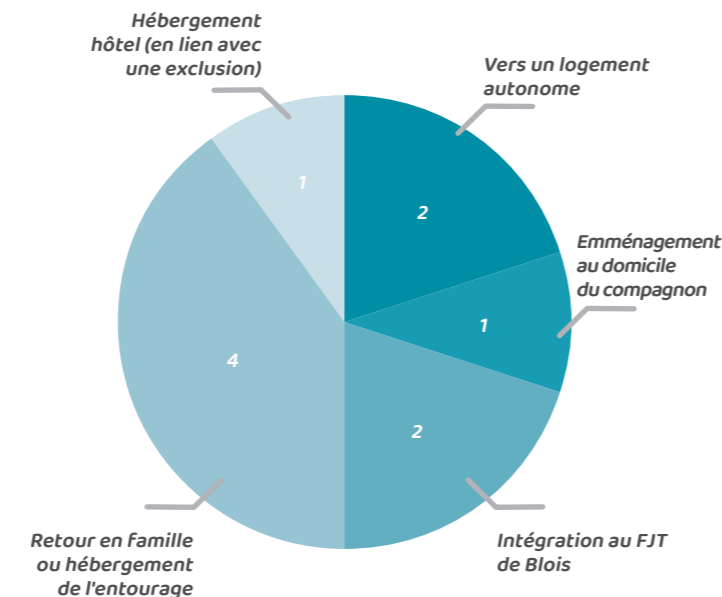
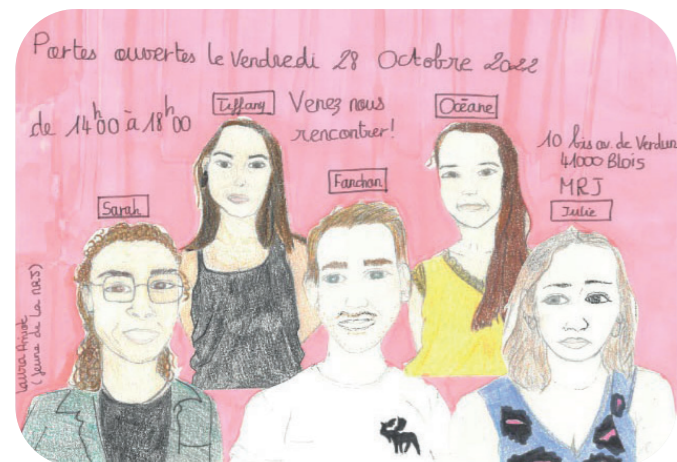


Taux d'occupation



L'année 2022 a été marquée par un faible taux d'occupation (58.8% sur l'année) qui s'explique par de multiples facteurs dont les trois principaux sont :

- Une ouverture de 4 places financées dès avril 2022 mais avec seulement 2 places ouvertes sur l'année,
- Un nombre important d'exclusions en début d'année (en lien avec un accueil groupé de jeunes provenant de la même MECS en 2021 influant sur une dynamique collective « type foyer » non compatible avec l'accompagnement proposé la MRJ),
- Mais surtout un faible taux de demandes d'admission sur l'année.



Le Centre d'Hébergement Temporaire et de Logement (CHTL)

Le taux d'occupation global de 85.69 % en 2022, contre 80.3 % en 2021, démontre le bon ancrage du dispositif sur le département. Le CHTL vient répondre à des besoins repérés en termes d'insertion par le logement et de soutien à la parentalité. Les mères isolées avec au moins un enfant de moins de 3 ans et/ou enceintes de plus de quatre mois, bénéficient d'un accompagnement global leur permettant de s'insérer durablement dans leur territoire de vie.

CHTL Hébergement

Taux d'occupation CHTL hébergement : 81.4 % (contre 90.6% en 2021)
13 femmes et 25 enfants accompagnés en 2022

CHTL Sous-location

Taux d'occupation CHTL sous location : 92.5 % (contre 70% en 2021)

8 Femmes et 15 enfants accompagnés en 2022

Nous constatons depuis plusieurs mois un allongement des délais de réponse de l'administration concernant les demandes de titres de séjour formulées par les mères isolées. Le CHTL intervient notamment auprès des mères isolées en favorisant leur inscription et celle de leurs enfants dans les dispositifs de droit commun.

Entrées sur le dispositif	10
Sorties	4
1 en logement autonome 1 en bail direct avec mesure d'ADVL 2 à l'hôtel après exclusion	



Tout au long de l'année, les actions collectives à destination des mères isolées et de leurs enfants se sont poursuivies. Ces temps répondent à des besoins repérés, notamment dans le cadre du soutien à la parentalité :

- Atelier d'équilibrage alimentaire (en partenariat avec l'espace Mirabeau),
- Sorties dans les parcs de jeux (occuper les enfants sans recourir systématiquement aux écrans),
- Sorties découvertes culturelles (château de Blois),
- Action « écran » en partenariat avec OPPELIA VRS 41 (information sur les risques liés à la surexposition aux écrans).



Les logements de stabilisation

Le service propose un hébergement en diffus pour un public rencontrant un cumul de problématiques (logement, santé psychique, addiction...). L'équipe réalise un accompagnement global du ménage pour lui permettre de stabiliser sa situation et d'engager un réel parcours d'insertion.

2 entrées en 2022

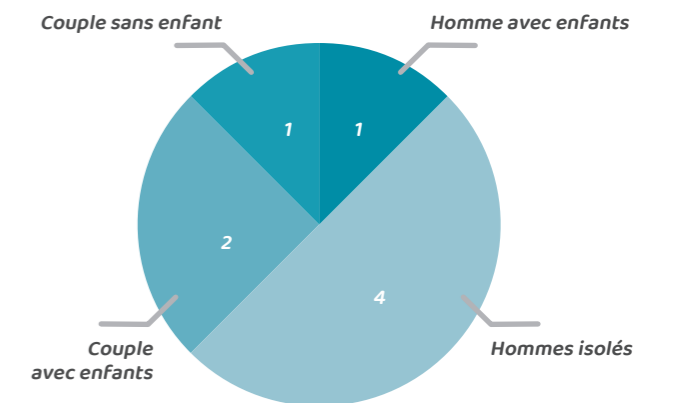
(1 homme isolé et un couple avec deux enfants)

1 sortie en 2022

(réorientation vers le lieu de vie la garenne)

8 ménages accompagnés en 2022

Composition des ménages



Le taux d'occupation annuel pour le dispositif de stabilisation est de 84 % pour l'année 2022 (100 % en 2021). L'un des appartements (T4) a dû rester inoccupé pendant plusieurs mois, afin de nous laisser le temps de traiter une infestation de punaises de lit et engager des travaux de remise en état.

Les services de logement accompagné

L'Intermédiation locative (IML) : un dispositif toujours en croissance

L'année 2022 est marquée par une augmentation des places d' « IML classique » et la création de places IML Ukraine et de places IML +.

En 2022, 15 places supplémentaires ont été ouvertes en IML et 10 places en IML + (permettant un accompagnement global pour les personnes les plus éloignées du logement), portant le nombre de places financées à 142 IML (117 en 2021). Nous avons par ailleurs accompagné 6 ménages dans le cadre de l'IML Ukraine. Le travail de partenariat avec 3F nous a permis de capter des logements à moindre coût à Veuzain sur Loire pour accueillir ce nouveau public.

Chiffres révélateurs de 2022

Pour l'ensemble des mesures IML :

71 logements (contre 59 en 2021)

187 personnes accompagnées sur l'année (151 en 2021)

Les IML Ukraine permettent de proposer un logement autonome à des ménages « déplacés ukrainiens » ayant bénéficié d'un hébergement temporaire au foyer Mosnier ou en hébergement perlé (citoyen). Ils disposaient alors de ressources (prestations familiales, ADA ou formation) leur permettant d'assumer les charges liées au logement.

5 IML classiques ont été requalifiées en IML + compte tenu de la santé précaire des personnes accompagnées. Deux d'entre elles sont décédées au cours du suivi.

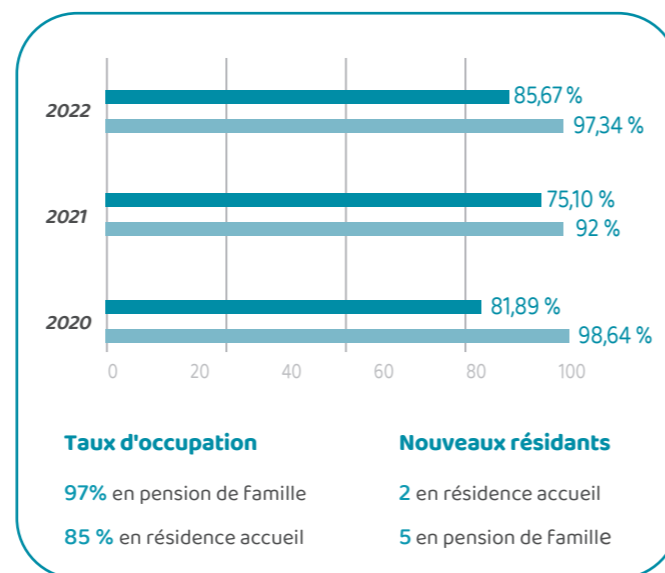
	Places financées	Nombre de personnes accompagnées	Sorties	Destination à la sortie
IML classique	132	166	7 ménages (14 personnes)	<ul style="list-style-type: none"> • 1 abandon de domicile • 5 glissements de bail • 1 retour hébergement
IML +	10	8	2	Décès
IML Ukraine		13	1 ménage (2 personnes)	1 retour foyer Mosnier

Les Pensions de famille et la résidence accueil : une activité constante

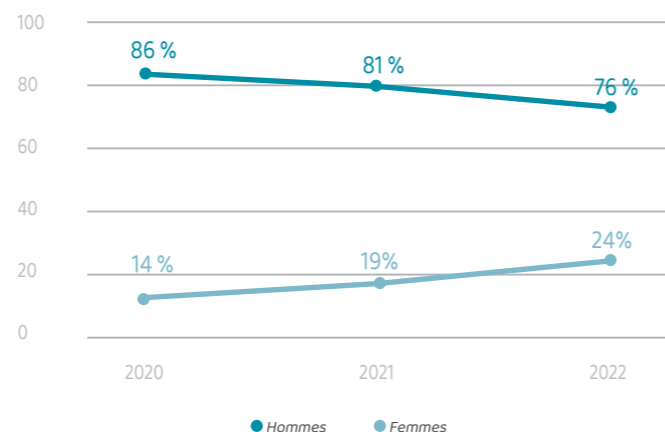
Chiffres révélateurs 2022

Taux d'occupation	95 %
Femmes accueillies	24 %
Moyenne d'âge	58 ans

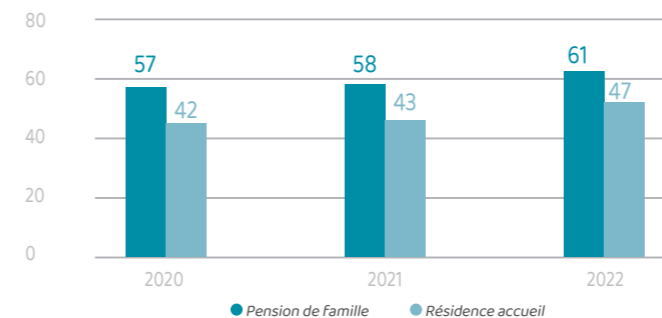
- La capacité d'accueil du service est de 42 places dont 10 places en résidence accueil et 32 places en pension de famille
- Le nombre de résidents accompagnés en 2022 est de 44 personnes (40 résidents en 2021)



Répartition hommes / femmes



Moyenne d'âge (en année)



- Le pourcentage de femmes accueillies est en constante augmentation,
- On observe un vieillissement du public accompagné qui s'explique notamment par le fait que la pension de famille est un logement accompagné sans limite de durée. On constate un très faible turn-over.

3 personnes ont quitté le dispositif en 2022 :

- 1 décès accidentel,
- 1 accès au logement autonome (parc privé),
- 1 sortie en établissement médical (clinique psychiatrique).

L'année 2022 a été marquée par :



Les travaux à la pension de famille du Lubidet à Vendôme



Mais aussi les projets en partenariat :

- « Carnet de voyage – acte II » avec les partenaires de la maison de Bégon et le soutien financier de France Relance
- Les actions collectives concernant la consultation avancée de CSAPA animée par Camille & Aurore intervenantes à Oppelia VRS 41 et dont l'objectif est de permettre d'échanger de façon informelle autour des connaissances et des usages des personnes

- « Le séjour des résidents dans le calvados » rendu possible grâce aux chèques de l'ANCV



- Les collectes de denrées en partenariat avec la banque alimentaire



Perspectives 2023

Le pôle logement accompagné s'est largement développé ces dernières années et s'inscrit aujourd'hui encore dans une dynamique de croissance et de projets. Nous prévoyons pour 2023 :

- Une extension de la MRJ pour 3 places,
- Un projet de construction de la pension de famille nommée « Jumentier » qui offrira 21 logements supplémentaires sur la commune de la chaussée St Victor,
- La reconduction de l'action AVDL en partenariat avec SOLIHA et les bailleurs sociaux du département (Loir et Cher logement, 3F immobilière Centre Loire, Terres de Loire Habitat),
- Des projets médiation animale, prévention des écrans, informations sur la santé sexuelle, lutte contre la prostitution, etc.

Les équipes seront également investies sur la réécriture des projets de service et la co construction d'outils et d'actions pour favoriser une qualité de service au bénéfice des personnes accueillies et/ ou accompagnées.

Très attachés à la question de la participation et du développement du pouvoir d'agir, nous mobilisons tant que possible les personnes concernées pour l'ensemble des actions menées.

« ETRE ACTEUR, C'EST REPENDRE CONFIANCE EN SOI POUR OUVRIR LE CHAMP DES POSSIBLES »

05

Pôle Hébergement d'Insertion

Le Pôle Hébergement d'insertion regroupe :

- Un CHRS (Centre d'Hébergement et de réinsertion Sociale) dont la vocation est de proposer un hébergement limité dans le temps et un accompagnement global à des personnes en situation de détresse (sortants d'institutions, victimes de violences, en situation de précarité...) pour favoriser leur insertion et leur autonomie. Le CHRS porte également la mission Référent Départemental Violences.
- Des places de LHSS, dispositif médico-social, accueillant des personnes sans domicile fixe ayant besoin de soins ne nécessitant pas une hospitalisation.
- Le lieu de vie la Garenne à destination de personnes en situation de grande marginalité qui est cogéré avec l'Association OPPELIA VRS et le Centre Hospitalier de Blois.

Les Lits Halte Soins Santé (LHSS)

Dotés **actuellement d'une capacité de 3 places** (3 places supplémentaires courant mai 2023), les Lits Halte Soins Santé de l'ASLD sont localisés sur le site du CHRS le Prieuré, au 12 avenue de Verdun à Blois, à proximité du centre-ville, du Centre Hospitalier de Blois et des services administratifs.

Les « Lits Halte Soins Santé » accueillent temporairement pour une durée de deux mois éventuellement renouvelable des personnes majeures sans domicile fixe ou titulaire d'un logement dont l'état d'insalubrité ne permet pas d'y prodiguer des soins dans des conditions d'hygiène et de sécurité suffisantes et satisfaisantes.

Les LHSS sont destinés à l'accueil de personnes à minima ou suffisamment autonomes quelle que soit leur situation administrative.

En 2022, la moyenne d'âge des personnes accueillies est **d'environ 50 ans**. Parmi les personnes hébergées en 2022, 1 personne avait - de 40 ans et 3 personnes avaient + de 60 ans.

La grande majorité des orientations reçues pour les LHSS provient du Centre Hospitalier de Blois (+ de 90%).

En 2022, **12 nouvelles personnes ont été admises au LHSS**.



10 personnes ont quitté le dispositif en 2022

Nombre de personnes sorties	Orientation
1	HUDA
1	CHRS 18-25 ans
1	Lieu de vie la Garenne
1	Hôpital
1	Sans solution
1	Mas de Naveil
1	Décès
3	CHRS Le Prieuré

La durée moyenne de séjour des personnes sorties est de **150 jours**, soit environ 5 mois (1500 jours de séjours cumulés pour 10 personnes sorties).

Le taux d'occupation des LHSS est passé successivement de 74% sur l'année 2020, à 92% en 2021 et **93% en 2022**.

CHRS Le Prieuré

Le CHRS le Prieuré est destiné à l'accueil de personnes suffisamment autonomes dans les actes de la vie quotidienne mais sans domicile et qui n'ont aucune autre alternative que la rue, et dont la détresse sociale et psychologique nécessite un accueil. Cette structure dispose actuellement de 25 places.

Situé au 12 Avenue de Verdun à Blois, le Prieuré est une unité de vie collective dans laquelle les personnes hébergées reprennent des repères, des habitudes et réapprennent à vivre. Chacune bénéficie sur place d'un accompagnement social, d'un soutien psychologique, d'un accompagnement vers le soin et se voit proposer un retour vers l'activité via « les Ateliers du Prieuré ».



Tournoi de football avec l'HUDA de l'ASLD



Visite du musée du compagnonnage à Tours

En 2022, le CHRS du Prieuré a accompagné **43 personnes différentes dont 20 personnes nouvelles**.

Pour l'année 2022, le CHRS le Prieuré présente un taux d'occupation de **94.32%**.

Le CHRS accueille spécifiquement des hommes seuls sans logement. L'orientation de ces personnes est faite par des travailleurs sociaux via le SI SIAO. Les personnes hébergées présentent des profils très divers (venant de la rue, expulsées de leur logement, sortant de foyers de jeunes travailleurs, de maison d'arrêt ou du service psychiatrique de l'hôpital, jeunes majeurs sortants des dispositifs de l'ASE, réfugiés sortants de dispositifs de demandeurs d'asile, etc) mais la majorité est originaire de Blois et ses alentours. La plupart des personnes accueillies ont entre 25 et 60 ans (6 ont entre 18 et 24 ans, 34 ont entre 25 et 59 ans et 3 ont plus de 60 ans) avec une moyenne d'âge **établie à 40 ans**.

Au 31 décembre 2022, la durée moyenne de prise en charge des personnes hébergées était de près de 300 jours, **soit un peu plus de 10 mois**.

21 personnes ont quitté le CHRS au cours de l'année

Nombre de personnes sorties en 2022	Orientation
1	Cure
1	Incarcération
1	Logement public
3	Logement Privé
5	Hébergement/entourage amical ou familial
4	Logement adapté (Maison relais, Lieu de vie la Garenne, FJT)
6	Destination inconnue

La durée moyenne de séjour des personnes sorties en 2022 a été de 355 jours, **soit presque 1 an**.

Perspectives 2023

- Réimplantation du CHRS Prieuré courant 2023-2024,
- Démarrage du projet LHSS mobiles mi-mai 2023,
- Ouverture de deux places LHSS portant à un total de 6 places en mai 2023.



Le CHRS Astrolabe

Le CHRS Astrolabe gère trois dispositifs d'hébergement et une mission :

- **L'hébergement d'insertion** avec 62 places en appartements diffus,
- **L'hébergement d'urgence** avec 13 places (dont 6 places CHRS), réservées à la mise à l'abri des femmes victimes de violences conjugales,
- **L'hébergement des jeunes femmes de 18 à 25 ans**, proposant 12 places en maison et appartements,
- la mission « **référént départemental violences** ».

Toutes les familles et femmes seules en situation de détresse ou qui connaissent diverses difficultés, notamment économiques, familiales, de logement, de santé ou d'insertion ont vocation à être admises à l'Astrolabe. Les personnes sont accueillies seules ou en cohabitation.

L'année a été marquée par une **évolution dans le fonctionnement de l'équipe**. En effet, l'équipe urgence/insertion se complète par la présence des deux professionnelles qui, jusqu'à présent, n'intervenaient que sur le service 18/25 ans. **Toutes les professionnelles sont désormais amenées à intervenir sur l'urgence/l'insertion et les 18/25 ans**. Ce changement se fait progressivement et les premiers retours sont positifs.

Quelques chiffres de l'activité 2022

	Personnes déjà hébergées N-1	Personnes déjà hébergées N-1	Sorties 2022
Adultes	46	36	49 adultes (47 ménages)
Enfants	36	24	28
Total	82	60	77

Au total, 142 personnes ont été hébergées et accompagnées par l'équipe en 2022, soit un taux d'occupation de 94,32 %. Durée moyenne de prise en charge des ménages : 412 jours.



Le collectif est un bon support pour favoriser la parole de l'enfant et permettre aux professionnelles de définir et mettre en œuvre des axes de travail pour l'accompagnement des familles.

En 2022, 11 réunions enfants ont été animées par les professionnelles. Ces moments indispensables pour l'équipe sont l'occasion d'échanges d'informations et de questionnements sur les enfants accueillis et leurs parents.

A partir des besoins observés, l'équipe imagine les futurs activités et/ou les outils à créer visant à améliorer/consolider l'accueil et la prise en charge des familles. A ce titre, un travail de groupe a permis la **création d'un CVS pour les enfants et d'un livret d'accueil à destination des enfants accueillis sur l'urgence**.

Nous soulignons un accueil plus important de familles nombreuses, avec un besoin de soutien à la parentalité. Aussi, des orientations plus fréquentes de personnes présentant des troubles de santé mentale sont observées. L'orientation vers les dispositifs de droit commun n'est pas justifiée et les services adaptés sont souvent saturés. Les délais de réponse et d'intervention sont souvent importants.

Les parcours de rue, les consommations multiples et des fragilités psychologiques ont rendu difficile l'accès aux dispositifs de droit commun pour certaines personnes accueillies, pour qui, les démarches administratives, l'ouverture des droits et des ressources mettent du temps à aboutir.

Aussi, la barrière de la langue, une mauvaise compréhension des procédures et les délais de traitement des institutions, complexifient l'accès et le maintien des droits et des ressources, prérequis pour l'accès au logement.

Par ailleurs, nous constatons un ralentissement des propositions de logement de la part des bailleurs sociaux, probablement lié à la fois à la fragilité des situations et au contexte de faible vacance dans le parc social de l'agglomération blésoise.

La prise en compte spécifique des enfants exposés aux violences

	0-3 ans	3-17 ans
	12	48

Parmi les enfants accompagnés par les professionnelles de l'équipe, si tous n'ont pas été exposés aux violences conjugales, ils ont en commun un parcours marqué par les ruptures et l'insécurité. Ils retiennent toute l'attention de l'équipe qui veille aux répercussions de ces violences sur les enfants, adapte ses réponses et fait évoluer sa pratique, nourrie des observations et expériences de terrain. Par ailleurs, travailleurs sociaux et psychologue organisent mensuellement des actions parentalité ou divers ateliers qui permettent d'observer les comportements des enfants et les compétences parentales.

► Les places CHRS Insertion (62 places)

Personnes nouvellement accueillies en 2022	Orientations
30	CCAS, CIAS, MDCS, services de l'ASLD via la SIAO
<ul style="list-style-type: none"> ► 7 personnes / familles ont intégré le dispositif insertion après un temps d'hébergement sur l'urgence et l'orientation de l'équipe éducative, ► Diminution des nouvelles entrées en 2022 en lien avec le faible taux de rotation, ► Le temps de présence des personnes/familles hébergées s'allonge en raison d'un manque de logement social sur le secteur de Blois augmentant la durée d'attente d'attribution d'un logement. 	
Personnes sorties en 2022 : 18	

Orientation vers un autre logement

- Retour domicile : 2
- Hébergement amical/familial : 1
- Accès au logement autonome : 10 (avec ou sans accompagnement lié au logement)
- Privé : 2
- Inconnu : 1

L'accompagnement et le soutien mis en œuvre par l'équipe pluridisciplinaire se veut **global et individualisé** en fonction des besoins de la personne et peut toucher tous les axes : le soin, la parentalité, l'administratif, l'insertion professionnelle, l'accompagnement dans et vers le logement, la (re) socialisation à travers les supports du collectif.

Les professionnels assurent un **rôle de conseil, de soutien, d'information et d'orientation**. La violence, conjugale et/ou vécue dans des situations de crises sociales, représente un facteur important dans la demande d'admission des personnes seules ou des familles. Même si la mission du CHRS reste généraliste, ce constat invite à développer un **accompagnement personnalisé** qui intègre la spécificité de cette problématique.

► Les places dites d'Urgence : 13 places (6 places CHRS / 2 places HU / 5 places ALT FVV)

Un 1^{er} niveau d'accueil et d'accompagnement permet à chacun de passer la crise, se poser, définir et mettre en œuvre une orientation. L'accompagnement psycho social permet aux personnes accueillies de penser la situation, d'y mettre du sens et d'agir concrètement. L'accueil dans un contexte d'urgence requiert une attention particulière des professionnelles qui doivent faire preuve d'adaptation, d'observations rapides et pertinentes à l'égard des femmes et des enfants. Travailleurs sociaux, maîtresse de maison, psychologue travaillent en étroite collaboration.

Personnes accueillies sur l'urgence en 2022	Orientations
37	115 / SIAO et professionnelles de la mission référente départemental violences
Et après l'urgence ?	
<p>La durée de prise en charge sur le dispositif urgence est d'un mois, renouvelable. A l'issue de cette période d'hébergement et/ou pendant la mise à l'abri, nous observons les mouvements suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ► Orientation vers autre hébergement (CHRS, pensions de famille) : 10 ► Retour domicile : 0 ► Hébergement amical/familial : 2 ► Accès au logement autonome : 4 (avec ou sans accompagnement lié au logement) ► Inconnu : 3 	





► Le dispositif dédié aux jeunes femmes 18-25 ans : 12 places

Le public accueilli au sein du dispositif 18/25 ans est cosmopolite. Différentes nationalités se côtoient. A noter une présence plus importante de personnes d'origine française (33%) mais aussi africaine (Guinée 11%), Congo (17%), Ethiopie (5%).

La mixité des cultures sur les lieux d'hébergement a posé la question de l'interculturalité et du savoir vivre-ensemble, la cohabitation ayant pu être labile à certains moments.

► La Mission Référent Départemental Violences

Le référent assure une mission de coordination de proximité, pour permettre une prise en charge globale et dans la durée, des femmes victimes de violences. Il ne substitue pas aux acteurs et services existants mais s'assure de la coordination des différents intervenants et dispositifs impliqués pour son retour à l'autonomie. Son action s'inscrit autour de la personne et dans ce réseau d'acteurs locaux. Le référent intervient sur le tout le département du Loir et Cher.

Adultes	Enfants	Total 2022
120	149	260

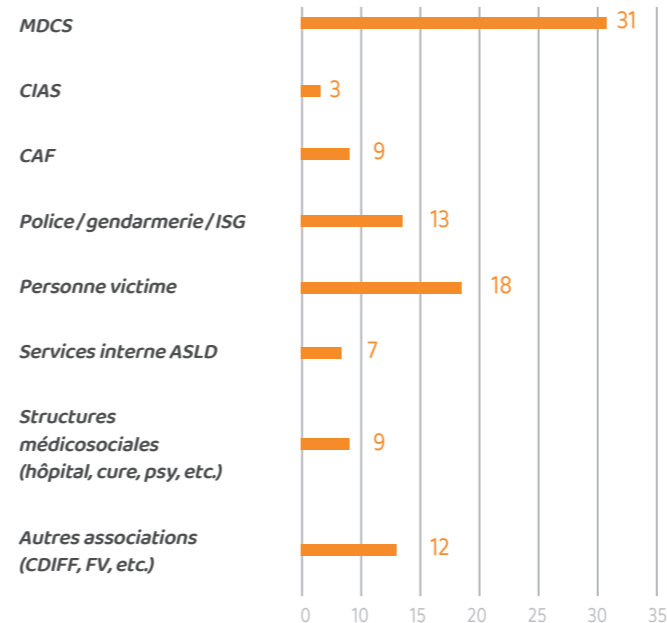
En 2022, 120 adultes ont été accompagnés contre 187 en 2021.

Cet écart peut s'expliquer par l'absence d'un outil concret et efficace pour renseigner les données, l'absence, sur une période, de la professionnelle dédiée à la mission.

Si les personnes rencontrées sont majoritairement des femmes, 2 hommes victimes de violences ont été accompagnés. La provenance des personnes victimes est diverse et les violences touchent tous les milieux sociaux, toutes les cultures. Les violences commises sous l'emprise de l'alcool ou de la drogue sont plus fréquentes au sein des ménages les plus modestes.



Origine de la demande



D'autres demandes peuvent venir de l'entourage familial/amical de la personne victime. Il est intéressant d'observer que les orientations proviennent de différents prescripteurs sur l'ensemble du territoire, ce qui met en lumière le bon repérage du dispositif. **Les secteurs de Blois et de Romorantin sont majoritairement représentés.**

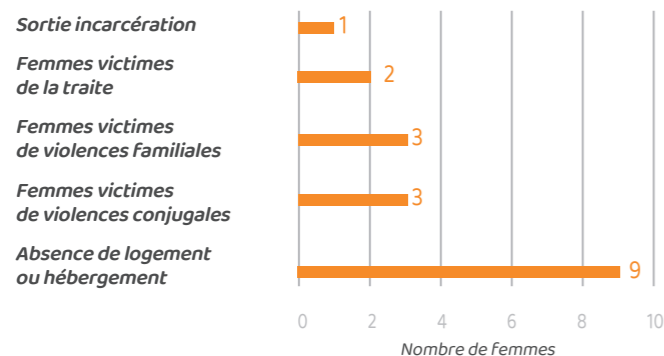
Motifs de prise de contact

Motif de prise de contact	Nombre
Ecoute / Informations / soutien / Orientation	Pour toutes les personnes victimes
Contact après mise à l'abri hôtel	20
Accès hébergement (CHRS urgence/insertion)	25
Accès logement (dépôt dossier, mesures IML, AVDL)	15
Accompagnement plainte	3

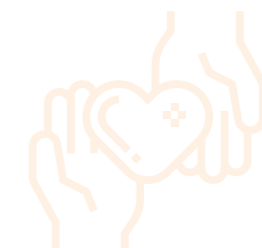
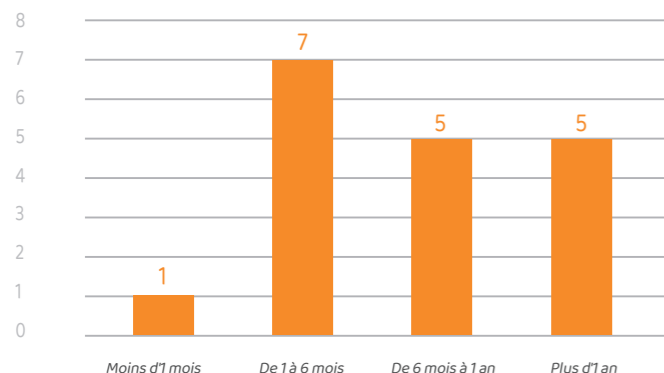
Chaque situation rencontrée amène les professionnelles à répondre aux missions d'écoute, d'informations et de soutien. Elles réalisent une évaluation exhaustive des situations et des besoins, en matière d'accompagnement psychologique, social et professionnel. A partir du diagnostic réalisé avec les victimes, les professionnelles sont amenées à :

- Mettre des mots sur le vécu de la personne ;
- A définir les violences et l'emprise ;
- A délivrer des informations/conseils sur : les services sociaux existants, les aides sociales, les lieux d'hébergement, la plainte, les droits etc. ;
- A orienter vers des associations/partenaires tels que : CIAS, MDCS, VRS, CIDFF, planning familial, France Victimes, juristes, avocats, CMP etc.

Motif de la demande



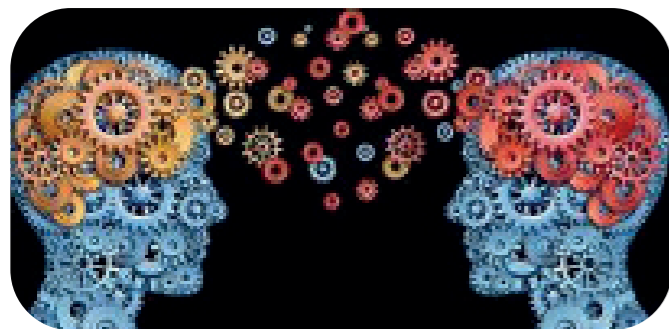
Durée de l'hébergement



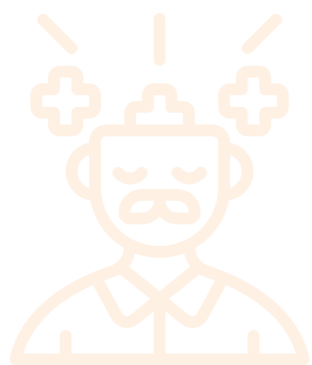
Faits marquants 2022



Du 14 au 17/03, les travailleurs sociaux et la psychologue sont intervenues au sein du collège Blois Vienne, sur le sujet des violences et du consentement. Six classes de 3^e ont bénéficié de cette intervention, comme espace d'information, d'échanges, de débat.



Fin mars 2022, partage de connaissances, de compétences, d'outils et d'expériences avec les professionnels du SAAD qui sont amenés à accompagner des femmes victimes de violences conjugales au titre des mesures AVDL.



Le Lieu de vie la Garenne (LVG)

En réponse à un Appel à Manifestation d'Intérêt « Accompagnement de personnes en situation de grande marginalité dans un lieu de vie innovant à dimension collective » de la DIHAL, l'ASLD, Oppelia VRS 41 et le Centre Hospitalier de Blois se sont associés.

L'objectif de cette collaboration est d'allier l'accès à l'hébergement, l'addictologie et les soins en santé mentale, afin de pouvoir répondre au mieux aux problématiques fréquemment retrouvées dans cette population.

L'ancien Abri de Nuit, appartenant à l'ASLD, situé rue de la Garenne, a été rénové, pour devenir un lieu collectif, car ces locaux sont proches du centre-ville, où les habitants peuvent retrouver facilement leurs repères et éviter d'accroître le processus d'exclusion qu'ils subissent.

Une inauguration du lieu de vie « La Garenne » a été organisée le 22 septembre 2022. Etaient présents : les habitants du lieu de vie avec les professionnels, les différents représentants de l'ASLD, Oppelia VRS 41, le CHB, et des représentants des pouvoirs publics (Préfet, Président du CIAS, Maire de Blois, DT ARS...).



Le lieu de vie est composé de 8 studios de 14 à 20m² avec kitchenette, réfrigérateur, salle de bain et sanitaire dont 1 PMR et 1 pouvant accueillir 1 couple.

Une équipe pluridisciplinaire accompagne les habitants du lieu de vie au quotidien :

- ▶ 1 éducateur technique spécialisé / coordinateur (ASLD) à temps plein
- ▶ 1 éducatrice spécialisée (ASLD) à 0.90 ETP
- ▶ 1 infirmière (Oppelia VRS 41) à 0.90 ETP
- ▶ 1 psychologue (CH Blois) à 0.5 ETP
- ▶ 2 veilleurs de nuit (ASLD)



Une Participation financière mensuelle à hauteur de 5% des revenus perçus par l'habitant est demandée. L'intégralité de ces participations est utilisée pour l'organisation d'actions collectives.

Un repas de fin d'année a été organisé avec la participation des habitants. Occasion de se réunir au cours d'un moment convivial dans une période difficile pour le public accueilli au sein du lieu de vie.



Création d'un Club du lieu de vie « la Garenne ». Les habitants participent activement aux réunions paritaires hebdomadaires du jeudi afin de faire le point sur l'ambiance générale, la vie quotidienne, de définir différents projets, activités au sein du lieu de vie ou à l'extérieur.

En 2022, le club a permis la mise en place d'une soirée « apéro ciné » mensuelle, la réfection du terrain de pétanque, de commencer un jardin potager, d'instaurer deux repas collectifs par semaine avec élaboration collective du menu.

Perspectives 2023

- ▶ Pour l'année 2023, le LVG va élargir ses activités en proposant des sorties extérieures tout en continuant d'organiser des temps collectifs au sein du lieu de vie. Le but étant de travailler une forme de resocialisation avec les habitants tout en conservant une sécurisation nécessaire à leur évolution.
- ▶ **Le lieu de vie la Garenne fêtera ses 1 an en juillet 2023**, ce sera l'occasion de **faire un bilan depuis l'ouverture et de célébrer** cet événement avec la participation des habitants.



Perspectives 2023 du pôle hébergement d'insertion

Au niveau du Pôle Hébergement d'insertion, en 2023, une des priorités sera de finaliser la réécriture du projet des établissements, notamment en matière de construction et d'actualisation des procédures socles. Les dimensions qualité et continuité du service seront renforcées par la consolidation de nos processus de travail, l'actualisation de leur formalisation et l'harmonisation des pratiques.

Notre ambition est de combiner tout à la fois, de manière constante, une réflexion critique de notre fonctionnement, la rédaction d'un outil formel et la traduction de nos engagements en actions très concrètes au bénéfice des personnes accueillies.

06

Pôle Veille et Urgence Sociale

Présentation et faits marquants du Pôle

Le Pôle Veille et Urgence Sociale se compose d'un SIAO-115, un Centre d'Hébergement d'Urgence (CHU) semi collectif et diffus, un accueil de jour, d'un service d'hébergement réservé aux demandeurs d'asile (HUDA) et depuis octobre 2021 d'un Centre d'Accueil et d'Evaluation des Situations (CAES). Tous sont localisés à Blois. En mars, le pôle a contribué à l'accueil des premiers déplacés d'Ukraine chez l'habitant et en avril a ouvert un foyer afin d'héberger jusqu'à 70 personnes et coordonner les demandes d'accompagnement de l'ensemble du département. Il convient de remercier l'ensemble des salariés qui l'ont permis.

Cet ensemble de services est une pierre angulaire du dispositif de lutte contre le « sans-abrisme » et de mise en œuvre des principes du logement d'abord. Il permet d'associer traitement des demandes d'hébergement d'urgence, d'insertion, d'accès au logement accompagné et lieu de répit, d'accès à de l'information sur les droits, à un minimum d'hygiène et d'alimentation.

Pour la première année, le SIAO 115 a bénéficié d'un budget « hôtel » fermé de 15 places (10 places toute l'année et 5 places exceptionnelles par jour), sans compter celles réservées aux femmes victimes de violences. L'application de l'instruction « zéro enfant à la rue » parue en novembre 2022 a totalement bouleversé le plan de mise à l'abri de l'hiver.

Le CAES complète efficacement l'articulation entre services liés à l'asile sans pour autant permettre suffisamment d'orientation locales et ainsi participer à la fluidité de l'ensemble des lieux d'hébergement généraliste. En effet, les personnes orientées viennent de Région parisienne.

La croissance continue de places pérennes au sein du pôle avait rendu nécessaire l'embauche de trois chefs de service de 2019 à 2021 (+183 places en 3 ans). L'accueil des déplacés d'Ukraine a demandé l'embauche de trois travailleurs sociaux, d'une conseillère d'insertion professionnelle et d'une coordinatrice.

2022	Nuitées	Admissions dans l'année	Sorties dans l'année	Personnes hébergées au cours de l'année
CHU	50 709	84	105	130 ménages, 213 personnes
HUDA	57 090	60	54	127 ménages, 200 personnes
CAES	13 683	552	502	461 ménages, 636 personnes

2022	Nuitées
Hôtel 115	7 612
Dont FW	1 003
Dont grands froid / chaleur	530

- ▶ 446 places financées en 2022 (+15%),
- ▶ 2 800 repas proposés à l'Accueil de jour,
- ▶ Sorties vers une sous location ou un bail direct : 64 pers. contre 54 pers. en 2021,
- ▶ 369 déplacés d'Ukraine recensés pouvant bénéficier d'un accompagnement,
- ▶ 461 ménages (786 pers.) ont fait l'objet d'une évaluation sociale d'insertion,
- ▶ 4376 appels 115 (+48%) par 981 ménages (1500 pers.),
- ▶ 21 places occupées par jour à l'hôtel en moyenne annuelle (-61%),
- ▶ 1 volontaire en service civique à l'HUDA pour la troisième année consécutive,
- ▶ 73 personnes traitées contre la gale (avérés et cas contact) au CAES,
- ▶ Baisse significative du nombre de nuitées à la suite des invasions de punaises de lit.

La tension désormais structurelle sur les petits logements à Blois, la mixité des statuts administratifs des ménages migrants, l'augmentation des demandes pour des ménages avec un passif locatif, les difficultés liées à la mobilité font croître la complexité et la durée d'accès au logement.

SIAO : 115 et insertion

La plateforme SI SIAO est toujours en maintenance malgré les correctifs apportés par des nouvelles équipes technique de la DIHAL. La double saisie systématique pour maintenir la plus grande efficacité et fiabilité du traitement des réponses est donc elle aussi maintenue, altérée, en période de forte activité la réalisation des autres missions du SIAO. Cependant, des améliorations d'utilisation sont notables.

L'instruction du 31 mars 2022 donne le futur cadre opérationnel des missions et du pilotage des SIAO pour à la fois mettre en œuvre la politique du Logement d'abord dans les territoires et assurer l'effectivité et la performance du Service public de la rue au logement. Les premiers effets sont attendus en 2023.

L'activité 2022 est en croissance par rapport à 2021

- ▶ 1 500 personnes différentes (981 ménages) ont demandé un hébergement d'urgence contre 1196 personnes (753 ménages) en 2021,
- ▶ 7 797 demandes d'hébergement d'urgence hors renouvellement traitées (3046 en 2021).

Le doublement de l'activité 115 a ralenti le traitement des évaluations d'insertion, d'observation sociale des besoins. La DDETS PP s'est engagée à rechercher des financements pour un poste supplémentaire, notamment pour reporter les informations utiles à une sortie positive des ménages en hôtel. Cela a pu se concrétiser à la fin du 1^{er} trimestre 2023.

Le nombre d'appel a triplé sur le dernier trimestre 2022.

Le SIAO a été en capacité d'héberger toutes les familles avec enfants afin de ne laisser aucun enfant à la rue durant tout l'hiver 2022-2023. Pendant les périodes de grand froid, ce sont toutes les personnes sollicitant le 115 qui ont pu être mises à l'abri.

Cela s'est traduit pour une flambée du nombre mises à l'abri à l'hôtel en fin d'année, les 156 places d'hébergement étant saturées (84 admissions contre 137).

7 672 nuitées ont été comptabilisées contre 20116 en 2021, cela s'explique par le nombre de places désormais financées à l'année (10 places et 5 places exceptionnelles grand froid par jour, sans compter celles réservées aux femmes victimes de violences).

Le SIAO a enregistré l'admission de 160 personnes (193 en 2021 ; 145 en 2020) vers l'insertion. La principale explication est l'augmentation des délais de dépôt et de proposition de logement tant pour les publics en CHRS que ceux bénéficiant d'une mesure d'IML. Les pensions de familles, étant un lieu de vie à part entière, n'offrent que peu de places par an.



Le Centre d'Hébergement d'Urgence (CHU)

Selon le référentiel national des prestations du dispositif AHI, « il n'est recouru au dispositif « AHI » qu'après mobilisation des ressources offertes par l'ensemble des autres dispositifs sociaux de droit commun. Le respect de ce principe conditionne l'efficacité et la fluidité du dispositif. »

L'instruction « De la rue au logement » prévoit de 2021 à 2024 un redéploiement des moyens alloués dans le secteur. Cependant, au vu de la demande croissante en Hébergement, cela ne s'est pas réellement traduit par une baisse de places.

La durée moyenne de séjour est de 6 mois. Elle a été pondérée par la création de 23 places l'an passé.

Le CHU a accueilli 213 personnes sur l'année 2022.

La fluidité demeure une priorité. À cette fin, le Conseil d'administration a décidé de limiter le séjour à deux mois, renouvelable une fois.

Cependant, il demeure des freins pour atteindre cet objectif de fluidité :

- ▶ La forte tension sur les demandes de petits logements (50% du public hébergé est isolé ou avec 1 enfant),
- ▶ Les personnes vulnérables ou liées à l'asile ou à droit incomplet ne peuvent pas accéder au logement direct (60%). Les places en hébergement d'insertion, du DNA, en logement adapté, ou en lieux de soins sont elles aussi en peine de fluidité,
- ▶ Leur accompagnement nécessite un travail quotidien, en partenariat d'autant plus indispensable que le CHU a d'abord vocation à la couverture des besoins primaires,
- ▶ Le délai de réponse à une demande de titre de séjour autorisant à travailler tend à s'allonger,
- ▶ La trêve hivernale n'autorise aucune sortie sans solution,
- ▶ La neutralisation de places naturelles entre une sortie et une entrée, mais surtout due aux punaises de lit.

Le changement important des problématiques sociales à traiter au CHU a nettement fait augmenter les orientations vers les dispositifs d'hébergement d'insertion et d'assistances sociales de droit commun, ainsi que des troubles et incivilités.

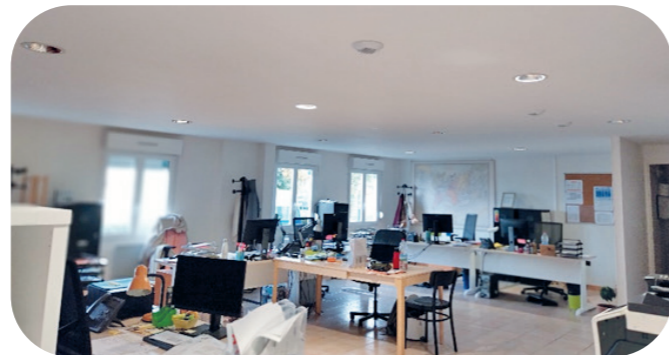
Néanmoins 31% des ménages ayant quitté le CHU l'ont fait vers un logement (30% en 2021 ; 9% en 2019), mais seulement 43% vers un hébergement (CHRS / CADA) contre 74% en 2021.



L'Hébergement d'Urgence des Demandeurs d'Asile (HUDA)

L'HUDA est un service d'hébergement durant la période d'étude de la demande d'asile. Les entrées et les sorties sont gérées par l'OFII. Il gère 150 places pour personnes isolées et familles dans des appartements en diffus à Blois.

Le service HUDA a emménagé dans de nouveaux locaux que tous apprécient.



Le local supplémentaire aménagé en 2020 permet d'organiser dans un cadre apaisant des entretiens liés au parcours migratoire et de stocker du matériel, de reprendre les activités conviviales avec le soutien d'un nouveau volontaire en service civique.



La salle d'activités et de réunion du service (l'Oasis) a été inaugurée le 8 juin : jeux interculturels, repas partagé, musique et danse...

La proximité du CAES facilite les accueils, notamment lorsque des difficultés sont repérées. L'attention portée à la santé mentale a pu être en partie prise en compte par la psychologue vacataire.

La sortie à la mer, sur une journée a été renouvelée par le service le 17 septembre, cela y contribue aussi. Une subvention de 4 095€ a été accordée par la Croix Rouge nationale. Un comité de pilotage des résidents a été mis en place : les personnes accompagnées ont pu présenter le projet devant le fond de participation des habitants de la ville de Blois. Le FPH a accordé une subvention de 750€. La mairie de Blois a participé à hauteur de 1000€, AXA et 3F ont chacun accordé 150€. 102 résidents ont participé à la sortie.



Nombre d'entre eux ont poursuivis leur participation au projet carnets de voyage.

On constate une diminution lente mais continue du nombre de personnes isolées depuis deux ans, avec toujours une proportion de femmes isolées assez importante.

201 personnes en 2022, contre 233 personnes en 2021 ont été suivies. La rotation au sein du service s'est fortement ralentie.

60 admissions en 2022 contre 98 en 2021, dont 43 ménages et 8 naissances, ce qui représente une diminution de 39%.

Quant aux sorties, c'est 37% de moins, 57 personnes (50 ménages), dont autant des débutés (14) et de réfugiés (26) que l'an passé.

Les sorties vers un logement adapté ou non stagnent (13) mais quadruplent vers un CPH (12). Aucune sortie vers un CADA ou un CHRS (28 concernées en 2021).

6 transferts Dublin (contre 1 en 2021), 1 aide au retour volontaire (0 en 2021) et 1 exclusion pour comportement violent.

Les débutés sont partis sans solution comme 3 autres personnes (1 en 2021).



Le Centre d'Accueil et d'Examen des Situations (CAES)



C'est la première année pleine de fonctionnement.

Les Centres d'accueil et d'examen des situations (CAES) font partie intégrante du Dispositif national de l'accueil (DNA) géré par l'OFII. Ils proposent un accueil temporaire (1 mois maximum) avec hébergement et dédié à l'évaluation de la situation sociale et administrative des personnes souhaitant demander l'asile ou en cours de demande d'asile (toutes procédures confondues).

Cela implique d'entamer la complétude du dossier de demande d'asile en toute priorité, en moins de 21 jours selon la réglementation. En 2022 ce sont 348 dossiers de demande d'asile qui ont été réalisés.

De plus, l'accès aux soins des personnes accueillies au CAES reste problématique puisqu'elles n'ont pas de droits à l'assurance maladie.

Les malades sont majoritairement en rupture de traitement (diabète, épilepsie,...), parfois blessés. La PASS accorde un créneau pour une personne chaque semaine. L'infirmière sur site à temps partiel a pu aider à prioriser les accès à l'hôpital. Cela est relativement important au vu du nombre d'heures mobilisées en salle d'attente. L'épidémie de gale a permis de mettre en évidence les besoins de prise en charge médicale. Face à l'ampleur de l'épidémie, l'ARS a mis en place la permanence d'un médecin une fois par semaine au CAES de mi-octobre à mi-décembre.



Participation au CRPA en mars 2022

La durée moyenne de séjour a doublé, 31 jours contre 17, en partie liée aux interruptions d'orientation pour raison de santé. La durée minimale est de 1 jour, maximale de 201, soit dix fois plus qu'en 2021.

626

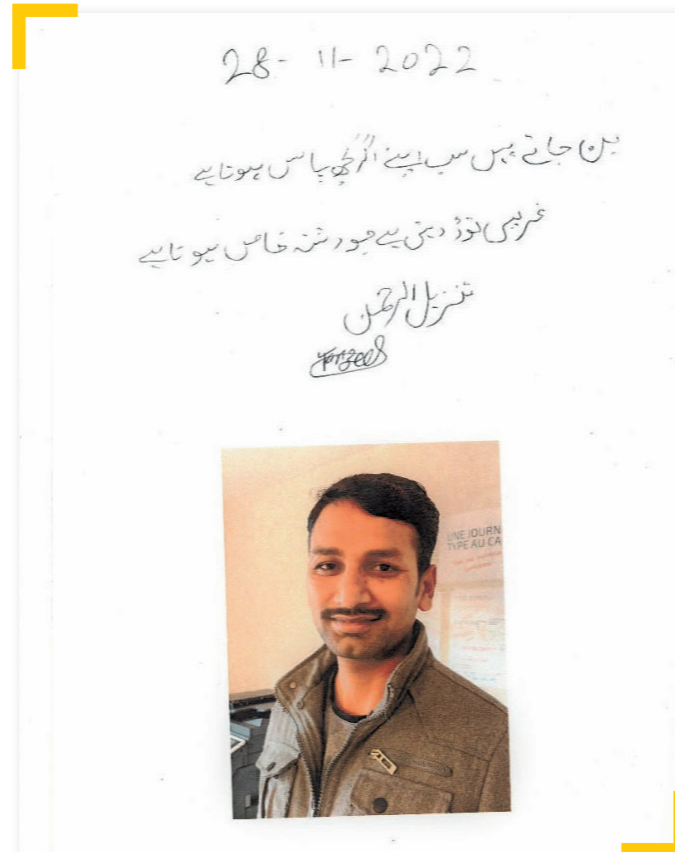
personnes ont été orientées sur des dispositifs DNA dans la région, 10 vers un hébergement d'urgence. 84 personnes ne sont pas présentées et 16 ont abandonnés leur hébergement.

552

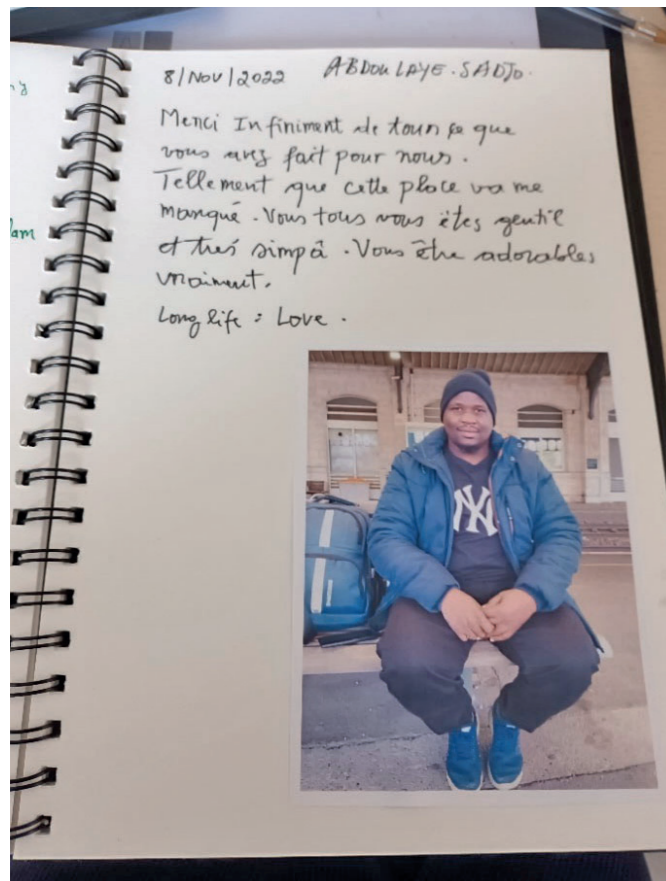
accueils (461 ménages), 502 sorties (442 ménages) ont été organisés, soit jusqu'à 24 accueils et 30 départs par semaines. Les hommes isolés sont nettement majoritaires (325 pers.). Les acheminements sont parfois rendus compliqués du fait de l'obligation d'utiliser que le train.

175

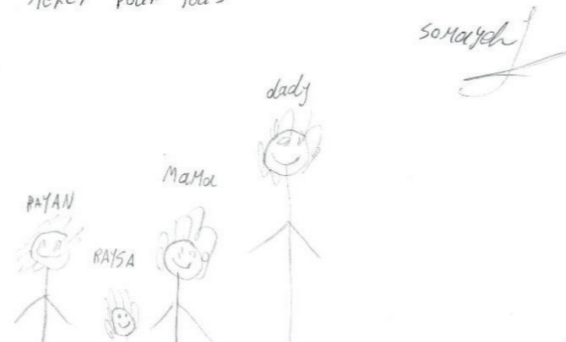
personnes ont été orientées en HUDA, 28 personnes en PRADHA et 273 personnes en CADA. 318 personnes étaient en Procédure Normale, 142 personnes en Procédure Dublin et 30 personnes en Procédure Accélérée.



Le troisième Bye Bye Book (carnet de témoignages pour les personnes qui souhaitent laisser un mot, un dessin, ... lorsqu'elles partent vers une autre structure) est ouvert. Ce qui est devenu un rituel est un témoignage tangible de satisfaction de ces 636 personnes.



Je vous remercie pour votre accueil chaleureux. Vous êtes les premiers personnes que j'ai rencontrées dès mon arrivée en France et garderai toujours très bon souvenir de votre gentillesse.
 Merci pour tout
 SoMaJeh



L'Accueil de jour

La mission première de l'accueil de jour est d'offrir la possibilité aux personnes sans abri de se protéger des événements climatiques et de la vie à la rue dans un cadre sécurisé, agréable et rassurant.

La seconde est de favoriser les liens sociaux en partageant un lieu d'accueil collectif et calme.

Comme l'an passé, l'année a été marquée par l'absence de ménages accompagnés d'enfants. Cela s'explique notamment par l'application systématique de l'instruction « zéro enfant à la rue ». Sur la fin de l'année, on a constaté une augmentation des demandeurs d'asile isolés sans pouvoir savoir si cela est seulement conjoncturel. De plus, le fait que chaque personne en hébergement en urgence puisse rester « chez elle » toute la journée rend moins essentiel le recours aux prestations de premières nécessités délivrées à l'accueil de jour.

La rénovation de l'atelier et de la jardinerie lancée en 2021 grâce aux concours des fonds alloués dans le cadre de la Stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté est achevée. Cela va permettre des activités dans les meilleures conditions. Le terrain adjacent n'ayant plus de fonction pourrait devenir un jardin-potager partagé. Cela permettrait la rencontre de publics et salariés différents sur un même site, contribuerait à une économie circulaire et écologique.

Fréquentation de l'accueil de jour :

	2018	2019	2020	2021	2022
Nombre de ménages	123	154	114	119	108
Nombre de personnes	145	168	116	119	116

Demandes de renseignements, orientations :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
	348	322	347	286	299	285



L'accueil des personnes déplacées d'Ukraine

La première famille Ukrainienne est arrivée à Blois le 9 mars 2022 et accueillie chez une famille de l'Agglomération bloisaise.

La Préfecture a recensé en mars 2022 158 personnes déplacées d'Ukraine sur le territoire de Loir et Cher, 351 fin août et enfin 369 fin septembre.

Sur l'ensemble des personnes en provenance d'Ukraine, l'ASLD a accompagné 149 personnes hébergés par des citoyens ou des communes, 25 en intermédiation locative et 67 au Foyer Mosnier.

Plusieurs salariés de l'ASLD se sont mobilisés à tour de rôle (CPH et HUDA) afin d'orienter et d'accompagner les familles ukrainiennes chez des familles françaises qui s'étaient inscrites auprès des services de l'Etat. Rapidement, la préfecture de Blois a octroyé des autorisations provisoires de séjour au bénéfice de la protection européenne temporaire.

L'Etat a mobilisé le Foyer Mosnier avec le soutien de TDLH afin de créer un centre d'hébergement dédié. Des travaux de remise en état ont dû être réalisés afin d'avoir un maximum de chambres.

Ainsi, le premier accueil a pu se faire le 27/04/2022 avec un premier bus qui arrivait de Paris. Les différents partenaires et salariés de l'ASLD se sont mobilisés pour toutes les démarches administratives, l'ouverture des droits CAF ainsi que pour des bilans de santé, via le CLAT du Conseil Départemental.

Sans savoir si nombre d'entre eux rentreraient rapidement en Ukraine, des moyens d'intégration ont été mis en place.

L'accompagnement social a nécessité la création de trois postes destinés à faciliter leur séjour en France : rechercher un logement, apprendre le français, scolariser leurs enfants, répondre aux demandes des résidents chez l'habitant. Une dizaine de ménages ont pu s'installer dans leur logement grâce à leur emploi. Le Pôle Logement Accompagné de l'ASLD et SOLIHA sont chargés des accompagnements de ceux en mesure d'intermédiation locative (10 ménages).



Pour le versant professionnel, une Conseillère en Insertion Professionnelle (CIP) du Pôle Activité Economique et Technique (PAET) est intervenue dans un premier temps deux demi-journées par semaine pour l'insertion professionnelle. Puis en août, nous avons pu recruter une CIP dédiée.

Durant l'été, les premiers visa Français Langue Etrangère (FLE) ont été mis en place. A la suite, une formation avec ASSOFAC a été mise en place au sein du Foyer Mosnier du 05/09 au 21/11/2022.

Via Formation a mis en place une formation FLE le 29/09/2022 à Veuzain spécialement pour les Ukrainiens en IML, puis à Blois.



14

ménages ont trouvé un emploi. Pour faciliter l'accès à l'emploi, la DDETSPP a organisé avec Pôle emploi et l'ASLD un Job dating le 25/11/2022 qui a réuni différents acteurs de l'emploi (chantiers d'insertion, entreprises, agences d'intérim). Il y a aussi eu un atelier CV organisé par l'ASLD avec Job 41 le 29/11/2022 dans les locaux du PAET.

La fête des voisins a été l'occasion de faire des rencontres au foyer avec les gens du quartier. De même avec plusieurs sorties à la découverte de la ville.

3 personnes ont participé à Carnet de voyage (2 personnes du Foyer et 1 du Diffus) ainsi qu'au spectacle le 30/11/2022.

Perspectives du Pôle Veille et Urgence Sociale

SIAO

- Fiabiliser les données et mettre en place la fonction observation.
- Répondre aux objectifs de la circulaire de réforme des SIAO, qui constitue une évolution importante de la manière dont s'organiseront localement à la fois le circuit de l'accès au logement et à l'Hébergement et celui du recours à un accompagnement adapté aux besoins des personnes.

CHU

- Poursuivre le travail mené avec TDLH pour finaliser et voir aboutir le projet de regroupement des places Avenue Gutenberg
- Mesurer les impacts des durées limitées de prise en charge sur la fluidité des parcours vers le logement
- Permettre l'accueil d'animaux domestiques
- Mettre en place de la médiation animale

HUDA

- Stabiliser les pratiques pour les fins de prise en charge tout en respectant les quotas maximum de réfugiés et déboutés en places indues
- Maintenir, développer l'accès aux soins, notamment en santé mentale

Accueil de jour

- Développer les activités tournées vers l'extérieur et le partenariat nécessaire

CAES

- Renforcer le partenariat (OFII, PASS, FLE)

Glossaire

AAH	Allocation aux Adultes Handicapés
AAP	Appel à Projet
AMI	Appel à Manifestation d'Intérêt
ADIL	Agence Départementale d'Information sur le Logement
AFPA	Agence pour la Formation Professionnelle des Adultes
AHI	Accueil Hébergement Insertion
AHMI	Accompagnement à l'Hôtel des Mères Isolées
ALT	Aide au Logement Temporaire
APL	Aide Personnalisée au Logement
ARS	Agence Régionale de Santé
ASE	Aide Sociale à l'Enfance
ASLD	Accueil Soutien et Lutte contre les Détresses
AVDL	Accompagnement Vers et Dans le Logement
BOP	Budget Opérationnel de Programme
BPI	Bénéficiaire d'une Protection Internationale
CADA	Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile
CAES	Centre d'Accueil et d'Examen des Situations
CAF	Caisse d'Allocations Familiales
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CDDI	Contrat à Durée Déterminée d'Insertion
CHB	Centre Hospitalier de Blois
CHRS	Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale
CHU	Centre d'Hébergement d'Urgence
CHTL	Centre d'Hébergement Temporaire et de Logement
CIAS	Centre Intercommunal d'Action Sociale
CMP	Centre Médico Psychologique
CORAHLI	Commission d'Orientation pour l'Accès à l'Hébergement et au Logement d'Insertion
CPH	Centre provisoire d'hébergement
CPOM	Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens
CSAPA	Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie
CTS	Conseil Territorial de Santé
DALO	Droit au logement opposable
DDETS PP	Direction départementale de l'emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations
DIHAL	Délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement
DNA	Dispositif National d'Accueil

EMPP Equipe Mobile Psychiatrie Précarité
EMSP Equipe Mobile Santé Précarité
ENC Etude Nationale des Coûts

FAS Fédération des acteurs de la solidarité
FJT Foyer de jeunes travailleurs
FSL Fonds de solidarité pour le logement

GHT Groupement Hospitalier de Territoire
GPEC Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences

HUDA Hébergement d'Urgence des Demandeurs d'Asile

IAE Insertion par l'Activité Economique
IML Intermédiation Locative

LHSS Lit Halte Soins Santé
LVG Lieu de vie la Garenne

MDCS Maison Départementale de la Cohésion Sociale
MOLLE Mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion (loi)

MRJ Maison Relais Jeunes

OETH Obligation d'Emploi des Travailleurs Handicapés
OFII Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
ONS Osons Nous Soigner
OPCO Opérateur de Compétences

PDALHPD Plan départemental d'action pour l'hébergement et le logement des personnes défavorisées

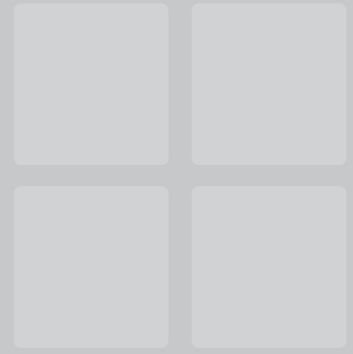
PMSMP Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel

RSA Revenu de solidarité active

SIAO Service intégré d'accueil et d'orientation
SOLIHA Solidaires pour l'Habitat

SPADA Structure du Premier Accueil des Demandeurs d'Asile
SPIP Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation

UDAF Union Départemental des Associations Familiales



Accueillir - Abriter - Accompagner

02 54 46 59 46
contact@asld41.com
12 Place Jean Jaurès - 41000 Blois

asld41.com